

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 Août 1925.

Proposition de loi instituant l'Œuvre nationale de l'Éducation populaire en vue de l'utilisation des loisirs.

DÉVELOPPEMENTS

MESSIEURS,

A la séance de 2 février 1922, j'avais l'honneur de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi instituant l'Œuvre nationale des Loisirs du Travailleur. MM. Jules Destrée, Emile Vandervelde, Eug. Van Walleghem, Jos. Wauters et notre regretté collègue C. Moury avaient bien voulu la signer avec moi.

Cette proposition de loi fut adoptée le 11 mai 1922 dans quatre sections sur six. Elle recueillit au total 63 voix; 27 se prononcèrent contre et il y eut 13 abstentions. La Section centrale, après un long examen, adopta, par 5 voix et une abstention, le texte après lui avoir fait subir quelques retouches. En conclusion de son rapport, déposé le 17 janvier 1923, M. Hoen recommandait à la Chambre l'adoption de la proposition de loi remaniée. Elle figura en ordre utile à l'ordre du jour des travaux de la session 1923-1924. La dissolution de 1925 la frappa de caducité. Nous la reprenons aujourd'hui, en tenant compte des remaniements faits par la Section centrale. On constatera notamment que, respectant certaines susceptibilités — et malgré une terminologie tout à fait consacrée — nous avons modifié le titre de la proposition de loi et, voulant marquer les hautes préoccupations morales qui animent tous ceux qui s'intéressent à la question des loisirs, nous demandons donc la création, par la loi, d'une œuvre nationale de l'éducation populaire.

« C'est l'ignorance des masses qui a condamné les démocraties à la mort », a dit un jour Anatole France. Et nous voulons que la Démocratie vive.

Depuis le dépôt de notre première proposition de loi, un événement important

s'est produit. La VI^e Conférence internationale du Travail, réunie à Genève en juin 1924, a examiné le problème des loisirs ouvriers et a décidé de transmettre aux gouvernements les deux recommandations suivantes :

1^o Pour la préservation du temps de loisirs.

La Conférence, tout en reconnaissant que les mesures tendant à interdire légalement toute prolongation du travail professionnel salarié chez le même employeur ou chez un autre, après l'accomplissement de la durée du travail légalement fixée, sont difficilement contrôlables et qu'elles peuvent même sembler porter atteinte à la liberté que doit avoir le travailleur de disposer de son temps de loisir, estime néanmoins utile de signaler les efforts faits en ce sens par un certain nombre de pays.

Elle recommande que les gouvernements encouragent et facilitent la conclusion de contrats collectifs assurant aux travailleurs, en échange de la durée légale du travail, des conditions normales d'existence, et fixant par libre accord entre employeurs et employés les mesures susceptibles d'empêcher la recherche par les ouvriers de travaux supplémentaires rémunérés.

2^o Pour l'utilisation des loisirs.

Parmi les institutions qui peuvent tout à la fois aider au développement harmonieux et heureux des individus et de la famille et contribuer au progrès de la collectivité, la Conférence recommande les initiatives qui ont pour but :

a) L'amélioration de la vie ménagère et familiale des travailleurs (jardins ouvriers, coins de terre, petit élevage, etc.), le sentiment d'un avantage économique, même léger, assuré à la collectivité familiale ajoutant aux bienfaits de la distraction;

b) Le développement de la force et de la santé physique des travailleurs par la pratique des sports qui assurent aux jeunes ouvriers soumis à l'extrême division du travail industriel moderne l'épanouissement libre de leurs forces et les dotent de qualités d'initiative et d'émulation nouvelles;

c) Le développement de l'enseignement professionnel et ménager et de l'enseignement général (bibliothèques, salles de lecture, conférences, cours professionnels, cours de formation générale, etc.), qui répond à l'un des besoins les plus profonds des travailleurs et qui est le plus sûr garant du progrès pour toutes les collectivités industrielles.

La Conférence recommande aux membres de favoriser ces initiatives par l'octroi de subventions aux organisations qui s'occupent du développement moral, intellectuel et physique des travailleurs.

A la veille de la Conférence, une enquête intéressante a été faite par le B. I. T. sur ce qui a été fait dans les différents pays pour l'utilisation des loisirs. Les résultats de cette enquête ont été consignés dans la *Revue Internationale du Travail*. (Cf. notamment le numéro de juin 1924.)

L'œuvre accomplie chez nous par les provinces du Hainaut, de Liège et du Brabant, peut encore être citée en exemple. La première a porté à son Budget de 1905 un crédit de 650,000 francs pour les subsides aux œuvres des loisirs.

Aux États-Unis, le Président Coolidge a annoncé, dans un discours prononcé le 14 avril 1924, la création d'une Commission fédérale chargée d'arrêter un plan de coordination des diverses œuvres d'utilisation des loisirs.

En Italie, une œuvre des loisirs vient d'être créée par décret. Son économie semble calquée sur celle que nous avons prévue dans notre proposition de loi, la première en date qu'on ait soumise à un parlement.

En France, a proclamé M. Justin Godart, ministre du Travail, le régime des huit heures a donné de féconds résultats. Trente professions, groupant cinq millions de salariés, ont élaboré le règlement du travail. La journée de huit heures a amélioré en France la vie de famille et donné un grand essor aux manifestations intéressantes d'une vie sociale organisée pour la recherche de la santé dans la culture physique, dans le savoir par les cours professionnels et généraux, et des lectures intelligentes. Depuis 1919, le nombre des jardins ouvriers s'est accru dans la proportion de 45 % ; l'alcoolisme est en régression très nette.

Cependant un universitaire français, M. Paul Rives, dans un très remarquable ouvrage qui porte ce titre suggestif : *La Corvée de joie*, nous a livré les résultats d'une enquête à laquelle il s'est livré parmi les travailleurs, pour tâcher de savoir comment ils employaient leurs loisirs. On ne peut pas dire que ses conclusions soient très encourageantes. Dans l'ensemble, les ouvriers se sont désintéressés, pour des raisons d'ordre psychologique et social, qu'il est aisé de comprendre, des initiatives prises par certains grands industriels.

Le généreux, le gigantesque effort déployé au sein des U. P. n'a pas toujours été couronné du succès qu'il méritait. Seule ou presque seule, dans le domaine de l'éducation artistique, une œuvre comme celle des *Fêtes du Peuple*, du sympathique musicien Albert Doyen, a bien réussi.

Alors ? Alors... laissons la parole à M. Paul Rives :

« L'habitude du désordre survit à toute volonté de perfectionnement. Les mœurs sont fixées de la sorte : après le travail, il y a le repos du sommeil et la fête ; voici que s'insinue entre ces temps une couple d'heures imprévues : elles iront au sommeil ou à la fête, tant qu'on n'aura pas créé le goût de les utiliser autrement. Créer des institutions ce n'est que mi-besogne ; en apprendre l'usage, voilà l'essentiel. « Ce que je fais, quand je ne suis pas au chantier ou à l'estaminet ? Eh bien, je dors. Et quand je ne dors pas ?... Alors... Dis, ma femme, qu'est-ce que je fais quand je n'ai rien à faire ? » Ainsi parlait un ouvrier de trente ans, à salaire assuré. Toute une éducation dont la loi des huit heures vient de révéler l'urgence.

Oui, c'est cela, toute une éducation à faire. Toutes les initiatives des pouvoirs publics, tout le dévouement des hommes de bonne volonté ne vaudront rien, ne seront de rien, sans l'effort individuel du travailleur. C'est lui qu'il faut susciter, ce sera lent, ce sera long. Mais j'ose dire que, dans ce sens, on a plus fait en Belgique depuis l'armistice que dans aucun autre pays. Grâce à l'œuvre des trois

provinces démocratiques, dont M. Paul Pastur a été l'initiateur, grâce à la Centrale d'éducation du Parti ouvrier belge, grâce à la Fédération bruxelloise des U. P., une élite s'est formée dans notre classe ouvrière. Elle finira bien par entraîner la masse.

Puissions-nous de la sorte justifier mieux qu'aucun autre peuple la vérité de cette parole du Conseil de la Conférence de Genève : « La valeur morale d'un peuple dépend, dans une large mesure, de la manière dont il dépense ses loisirs ».

* * *

A consulter :

GASTON BOUTROUL : *La Durée du travail et l'utilisation des loisirs* (Paris, Ed. Marcel Giard, 1924).

PAUL RIVES : *La Corvée de joie* (Paris, les Presses universitaires de France, 1924).

ANNEXE

Proposition de loi instituant l'Œuvre Nationale des Loisirs du Travailleur.

Développements de la proposition de 1922 :

MESSIEURS,

Peu de questions sociales, depuis l'armistice, se sont imposées plus impérieusement à l'attention de tous ceux qui se consacrent à l'amélioration du sort des travailleurs, à leur relèvement intellectuel, à leur perfectionnement moral, que celle de l'utilisation des loisirs acérus par la loi des huit heures.

1. — Généralités.

Un courant irrésistible et universel, né pendant la dernière période de la guerre et que traduit le pacte de la Société des Nations, partie intégrante du Traité de Versailles, a poussé un grand nombre de pays dans une voie où certains d'entre eux ne s'étaient encore aventurés que timidement.

On a compris que la grande masse des producteurs, travailleurs manuels ou intellectuels, avaient droit à une vie plus haute, moins exclusivement asservie aux durs labeurs. On a compris avec Fouillée, le philosophe des idées-forces, que les loisirs étaient une nécessité sociale. Plus de quarante gouvernements se firent représenter à la Conférence internationale du Travail à Washington. Cette conférence élabora une convention qu'ont ratifiée déjà nombre de parlements. Les signataires s'étaient engagés d'honneur à faire voter dans leur pays respectifs une loi réduisant à huit heures la journée du travail dans la plupart des industries.

Cette loi ne devait, en bien des endroits, que consacrer l'usage, un état de choses qu'avaient réussi à faire admettre par les employeurs les ouvriers puissamment organisés en syndicats. Aujourd'hui, en nombre de pays, cette loi a été votée, promulguée et appliquée. Le parti du travail a vu, ainsi, se réaliser partout, sans doute plus tôt qu'il n'eut osé l'espérer en 1914, la grande idée que

résumait dans les manifestations du premier mai, la formule des trois-huit, qui parlait avec éloquence au cœur des foules :

- » Huit heures de travail,
- » Huit heures de repos,
- » Huit heures de loisir.

Disons-le bien franchement, on n'avait pas suffisamment songé au troisième terme. Comment les ouvriers emploieraient-ils les heures de loisirs accrues par leur effort syndical et par la volonté du législateur?

Ah! certes, des théoriciens, des écrivains, des tribuns, dans de radieuses utopies et des visions prophétiques, ont entrevu une sorte d'âge d'or ou selon la parole du poète tout n'est « qu'ordre et beauté », où une humanité parfaite, sublime, idéale, ne va demander ses joies qu'à l'art ou aux splendeurs de la nature, ne va boire qu'aux sources inépuisables de la connaissance et de la poésie.

Pour ne parler que de modernes, qu'on se reporte aux *Nouvelles de nulle part*, de William Morris, ennemi invétéré du machinisme, qui évoque l'avènement d'un art nouveau, l'art du travail joyeux dans une vie de campagne, pleine de loisirs et d'où toute malpropreté est bannie. (C'est bien là une idée d'Anglais.)

Qu'on se rappelle les amplifications par lesquelles Zola dans *Travail*, décrit la Cité future rêvée par Luc Froment.

Qu'on se remémore la gracieuse et mélodieuse allégorie composée par le grand dessinateur Walter Crane à l'occasion de la première fête du travail. Précédé d'une sorte d'archange portant la torche, guidé par un ouvrier des champs à cheval et qui de sa fourche encore garnie d'épis a fait une bannière, un cortège s'avance sous la voûte mouvante et frémissante des banderolles sinuées où s'inscrivent des paroles d'espoir. Un chariot traîné par des bœufs y figure, où sont assis des hommes aux rudes poitrines, entourés d'enfants et de femmes aux corps pleins d'eurhythmie dansant sur un tapis de fleurs, aux sons des musettes et des tambourins. C'est dans un retour à la nature, à la terre maternelle que ce moderne Poussin voit le repos, la joie et le délassement. Il y a plus de lucidité, plus de vérité qu'on ne croit dans cette composition.

L'idée du décongestionnement des grands centres, des villes que Verhaeren qualifiait de tentaculaires, l'idée d'un retour aux champs, du pèlerinage au jardin, au coin de terre est une de celles que les pouvoirs publics devront réaliser dans le vaste problème de l'utilisation des loisirs ouvriers. C'est dans un esprit réaliste et pratique qu'on envisage aujourd'hui ce grave problème.

« Ce qui est le plus difficile à l'homme, a dit Goethe, c'est d'utiliser ses loisirs ». Que fait, que sera le travailleur des siens? Des conservateurs aussi bien que des socialistes ont posé la question. Au Parlement français, pendant la discussion de la loi de huit heures, M. Ribot disait : « Nous ne pouvons pas assister impassibles à cette diminution des heures de travail et croire que notre besogne est terminée, il nous faudra multiplier pour les ouvriers qui ont des loisirs, les moyens de ne pas les dépenser dans une oisiveté contraire à leur santé et leur vie ».

Dans une série d'articles, M. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., exprima le regret que rien, dans la loi française, n'eût trait à l'utilisation des loisirs.

D'ancuns diront en ricanant, que l'ouvrier, après ses huit heures de travail à l'usine, va travailler ailleurs pour accroître son gain.

C'est bien vite dit. Tant mieux si, par exemple, ce travail supplémentaire ne consiste que dans la culture d'un petit jardin ou d'un champ de pommes de terre, comme celui dont le mineur borain s'enorgueillit. Gardons-nous, en tous cas, de ne laisser aux travailleurs que le choix entre le cabaret, ce salon du pauvre, ou le jeu dégradant où il va risquer sa paie.

Ce qu'il faut, c'est multiplier les occasions pour l'ouvrier, pendant ses heures de loisir, de se distraire sainement, de s'instruire en s'amusant, de développer harmonieusement son corps, d'enrichir son esprit et d'anoblir son cœur.

Il ne peut, cela va sans dire, s'agir d'une contrainte quelconque comme feignent de le croire de bons apôtres de la liberté, du « laissez faire, laissez passer », qui caricaturent trop facilement nos intentions et crient à l'abomination de la désolation sous prétexte que d'aucuns voudraient, d'après eux, après avoir réglementé le travail, réglementer les loisirs.

Nul n'aura jamais, — je l'espère tout au moins, — l'idée saugrenue de commander à l'ouvrier ce qu'il devra faire pour occuper ses loisirs et de lui ordonner, son travail fini, d'aller à 6 heures à la salle de gymnastique, à 8 heures au bassin de natation, à 11 heures au cinéma? Il faut multiplier les occasions d'agréables délassements, mais il faut laisser à l'ouvrier l'entièrre liberté de choisir ceux qui lui conviennent ou lui plaisent.

Il ne s'agit pas de résoudre le vaste problème, complexe et délicat, par l'obligation :

« Le problème des huit heures, disait Émile Boutroux, en réponse à une enquête sur la question faite par M. Jean Vignaud pour la revue *Je sais tout*, est le plus important qui puisse se poser dans une démocratie. Je me suis souvent rappelé ce mot de Goethe : « Ce qui est le plus difficile à l'homme c'est d'utiliser ses loisirs ». Donc, comment organiser ceux dont bénéficiera demain le monde du travail? Il ne faut pas être trop systématique, il faut respecter les individualités. Que recommander? Que faire? A la réflexion, il me semble qu'un des meilleurs éléments de détente après le travail est le jeu. Le jeu sous toutes ses formes, même l'innocente partie de boules que je jouais avec mes parents autrefois. Le chant aussi est un excellent motif de réunion. On peut chanter en famille, et la base de la société est la famille : défendons-la donc au point de vue de la santé et de la morale. Multiplions les terrains de jeux, les associations musicales. Créons aussi des promenades, des jardins pour les habitants des villes. Fondons des bibliothèques. Tout cela, la jeune Amérique l'a compris, réalisé. Imitons la, en tenant compte de notre mentalité, bien entendu. »

2. — A l'étranger.

De grandes villes américaines comme Chicago ont à leur actif la création de *settlements*, de *playgrounds*, de plaines de jeu, auxquelles sont le plus souvent

annexés des clubs installés confortablement et accessibles à tous gratuitement ou contre paiement d'une faible cotisation.

L'Angleterre est sans doute, de tous les pays d'Europe, celui auquel nous devons les initiatives et les réalisations les plus intéressantes dans le domaine qui nous occupe. Des Associations protestantes, comme la Y. M. C. A. (Young Men's Christian Association), avec une arrière-pensée de prosélytisme religieux, certes, mais qui leur inspire les idées les plus pratiques, ont organisé, à Londres ou dans les grandes villes industrielles du Nord, des centres de récréation magnifiques, comme celui de Tottenham Court Road, qui est un véritable palais. Londres possède aussi des institutions comme le Toynbee Hall de Whitechapel qui, à le bien prendre, est une sorte d'université populaire modèle. L'Angleterre est dotée, depuis quelques années déjà, d'un *Public Librairies act* (loi sur les bibliothèques), qui va beaucoup plus loin que celle votée par nous à la fin de la session dernière. Sur la proposition de M. Fisher, qui est à la tête du *Board of Education*, la Chambre des Communes a voté un bill reculant, jusqu'à 18 ans, l'âge de l'obligation scolaire : quand il a quitté l'école primaire à 14 ans, le jeune apprenti doit donner une partie de son temps à une forme quelconque d'enseignement post-scolaire. En vue de l'application de cette loi, un grand effort est fait par le Royaume-Uni pour le développement de ses *Continuation Schools*, correspondant à nos cours pour adultes ou du soir, si lamentablement désorganisés par la guerre. Chaque année se tient, en Angleterre, une *Education Conference*, où sont discutés tous les grands problèmes ayant trait à l'éducation populaire. La Fédération des cheminots a fondé, à Londres, un *Labour College*, institution d'enseignement mutuel qu'il faut distinguer du *Ruskin College* d'Oxford, spécialement réservé aux militants des trade-unions. La loi sur les mines, de 1920, a d'autre part institué un *Miners' Welfare Fund* destiné à créer des terrains de sport et des centres de récréation pour les mineurs. Ce fonds sera alimenté par une taxe de un penny à la tonne d'extraction. On espère obtenir ainsi un million de livres par an. L'effort des pouvoirs publics et des associations ne se confine pas dans les villes. Des tentatives du plus haut intérêt ont été faites en outre dans des régions agricoles. Des clubs ont été créés dans les villages du Dorset ou du Warwickshire, où déjà, sous l'influence d'un grand écrivain comme Thomas Hardy, des essais remarquables de théâtre populaire avaient été faits, cependant qu'ailleurs, les *Morris Guilds* sauvaient les danses et chansons populaires léguées par une antique tradition. Il n'est pas besoin de rappeler le noble effort qu'ont poursuivi certains employeurs, comme ceux de Bournville et de Port-Sunlight, pour améliorer, non seulement les conditions de logement de leurs ouvriers, mais encore pour favoriser leur développement physique, intellectuel et moral.

Leur exemple a été suivi en France par quelques industriels à Grenoble, à Lyon ou dans la banlieue parisienne. C'est aux portes de leurs usines, il est vrai, qu'ils ont créé des terrains de sport et l'ouvrier, à tort ou à raison, y a vu un moyen de l'attacher à son dur labeur quotidien. Cependant, la C. G. T. et les Bourses du Travail, de leur côté, tentaient à Paris et dans la province, un effort d'éducation. L'initiative la plus intéressante — et qui se traduisit par une écla-

tante réussite — fut sans doute celle de la société des « Fêtes du Peuple » qui, sous la direction de M. Albert Doyen, organise au Trocadéro et rue Grange-aux-Belles, des séances où l'on offre au peuple pour quelques sous, une bonne exécution des chefs-d'œuvre de la musique instrumentale et chorale. La question du Théâtre populaire à laquelle Pottecher à Bussang, les théâtres de plein air du Midi, les interprètes de la Passion de Nancy, M. Gémier qui modernisa le chariot de Thespis, cherchèrent une solution, est de nouveau à l'ordre du jour et M. Pierre Rameil peut y intéresser ses collègues du Parlement français.

C'est de France que partit, qu'essaima vers la Belgique, l'Italie, la Suisse, le mouvement des Universités populaires, né dans la fièvre de l'affaire Dreyfus.

L'ouvrier cordonnier G. Deherme fonda la *Coopération des idées*, l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, avec le concours d'intellectuels comme Péguy, Daniel Halevy, Bouchor, Marc Sangnier, Anatole France, l'abbé Naudet, qui, dans un bel élan généreux, voulaient aller au peuple pour l'instruire et lui offrir de saines distractions. On sait ce qu'il en advint. En France, comme en Belgique (où le *Foyer intellectuel* de Saint-Gilles vient de célébrer son XX^e anniversaire), un immense effort a été déployé, des erreurs ont été commises, des déceptions éprouvées.

Les Universités populaires ont en grande partie manqué leur but, à cause du manque de ressources, du caractère trop disparate de leurs programmes, d'une pénurie de conférenciers réellement appropriés à leur tâche, entre toutes difficile. Mais d'utiles leçons sont à tirer d'une longue expérience, des leçons qui ne seront pas perdues. L'œuvre des U. P. n'est pas achevée. Elle ne fait, au contraire, que commencer.

Faut-il rappeler le rôle que les Sociétés de gymnastique jouèrent, dans la vie nationale de la Suisse, des pays scandinaves, des provinces qui constituent aujourd'hui la République Tchéco-Slovaque? Dans ce dernier pays, la *Matrice Skolska*, l'Union par la culture fondée à Prague en 1908, les Sociétés chorales, gardiennes du folklore national, furent en outre, jusqu'à la révolution du 28 octobre 1918, de redoutables instruments de lutte contre la longue oppression étrangère. Une loi sur l'organisation de cours populaires d'éducation civique a été votée par l'Assemblée constituante.

L'Allemagne, elle aussi, s'intéresse plus que jamais, malgré les difficultés où elle se débat, au problème de l'éducation postcolaire. Et il n'en va pas autrement dans les territoires occupés que dans le Reich. C'est ainsi que dans le Palatinat, de nombreuses sociétés d'éducation populaire et le théâtre populaire Palatin témoignent d'une grande activité jusque dans les moindres villages.

3. — En Belgique, depuis l'armistice.

C'est l'honneur de la province de Hainaut qui prit tant de belles initiatives dans d'autres domaines, qui créa l'Université du Travail et l'École des Estropiés de Charleroi, d'avoir la première, depuis l'armistice, sur la proposition de M. Paul Pastur, député permanent, entrepris officiellement l'étude du problème

de l'utilisation des loisirs. Le 1^{er} avril 1919, la Députation permanente prenait la décision suivante :

« La Députation permanente du Hainaut,

» Considérant qu'un projet de loi instituant la journée de huit heures vient d'être déposé à la Chambre et renvoyé à une Commission spéciale chargée de faire rapport;

» Considérant que la crise que traversent tous les pays et notamment le nôtre, exige que cette question soit solutionnée à bref délai; qu'il est à présumer que le projet de loi sera discuté avant la dissolution des Chambres;

» Considérant qu'il importe d'étudier immédiatement ce que l'ouvrier fera de ses huit heures de loisir, de rechercher pour lui des distractions saines et les moyens de les lui procurer;

» Considérant que la province de Hainaut, dont la population est en grande partie ouvrière, a le devoir d'étudier cette question;

» **Déicide :**

» De nommer une Commission chargée de l'étudier et de lui faire rapport. »

La Commission, composée d'industriels, de représentants des syndicats ouvriers, d'artistes, d'hygiénistes, de délégués du personnel enseignant, fut installée le 4 mai 1919 à La Louvière par M. Wauters, Ministre de l'Industrie et du Travail, qui s'exprima dans les termes que voici, après avoir montré le développement de l'enseignement technique qui doit apprendre aux ouvriers à produire plus vite, davantage et mieux :

« Cependant, l'homme aux loisirs ne peut pas uniquement penser à son travail et au perfectionnement de celui-ci. L'ouvrier, comme l'homme de toutes les classes, a des facultés affectives et des sensations d'art qu'il peut et doit développer.

» Pour cela, la première condition à remplir est de rester un être harmonique, physiquement. Nul doute que les sports pratiqués en vue du perfectionnement physique et non pas en vue d'une sotte exploitation des sentiments malsains de la foule, peuvent aboutir à d'heureux résultats. La Grèce antique, à ce sujet, nous a légué des leçons incomparables.

» La culture générale de l'esprit et du cœur peut et doit s'y superposer. Des peuples voisins ont su pratiquer les sports avec succès; ils y ont souvent perdu le goût des choses de la littérature, de l'art et de la vie publique, comme en Angleterre.

» Nos universités populaires, nos théâtres du peuple, nos bibliothèques, nos cercles d'études, nos cercles dramatiques, nos anciennes chambres de rhétorique des Flandres, nos musées, nos expositions, notre folklore doivent être autant de sources de culture intellectuelle et morale.

» Aucun domaine ne doit rester étranger à la foule des ouvriers. Quand ils sauront utiliser leurs loisirs, ils goûteront mieux aux chefs-d'œuvre d'Homère, que beaucoup de jeunes gens qui les ont frôlés sans les comprendre. »

La Commission, où toutes les opinions politiques étaient représentées, se subdivisa en sept sections autonomes qui se répartirent la tâche de la façon suivante :

SECTION I. — *Habitation*. — Construction, mobilier, aménagement, hygiène, chauffage, ornementation, embellissement. Décoration florale et arbustive des maisons et quartiers ouvriers. Création du « home » hygiénique, gai et attrayant. Étude des cités-jardins.

SECTION II. — *Jardins et Coins de terre*. — Culture du potager, arboriculture, floriculture (enseignement pratique). Concours-inspections des jardins et expositions de produits horticoles. A chacun son « coin de terre » (problème foncier, psychologique et moral).

SECTION III. — *Les petits élevages*. — Élevage des volailles, lapins, abeilles, pigeons de volière, moutons et chèvres (enseignement expérimental). Concours-inspections des installations particulières. Propagation du goût des petits élevages.

SECTION IV. — *Enseignement*. — Éducation de la femme (enseignement ménager et puériculture). Enseignement industriel (adaptation aux « loisirs de l'ouvrier »). Enseignement professionnel, cours temporaires et cours de perfectionnement. Enseignement primaire (4^e degré), cours d'adultes. Enseignement moral (améliorations souhaitables et perfectionnement).

SECTION V. — *Education physique*. — Gymnastique éducative pour enfants et adultes, jeux populaires, sports. Création de stades de jeux et plaines de sports. Formation de professeurs d'éducation physique, propagande en faveur de la culture physique.

SECTION VI. — *Education artistique*. — Initiation esthétique, l'art à l'école et au foyer, les fêtes enfantines. Les musées d'art, les expositions ambulantes d'art avec causeries, les maisons d'art, les publications d'art. Art musical, instrumental et chorale, chant individuel, la chanson populaire. Art dramatique, diction; arts d'agrément et arts décoratifs. Le cinéma artistique.

SECTION VII. — *Education intellectuelle et morale*. — Les bibliothèques publiques et salles de lecture, universités populaires, cercles de conférences, extensions universitaires, associations post-scolaires. Causeries d'économie sociale, éducation familiale, voyages et excursions. Le cinéma éducatif et moralisateur. La « Maison de tous ».

Les sous-commissions, nous pouvons l'attester, fournirent un labeur considérable, méthodique, consciencieux qui aboutit, le 15 juillet 1920, à la mise au point d'un fort cahier de conclusions et de propositions concrètes que la députation permanente adopta en sa séance du 27 mai 1921. Le Conseil provincial décida de passer aux réalisations et vota un premier crédit de *un million* de francs,

à répartir selon les règles précisées dans une circulaire de M. le Gouverneur. Déjà, pour 1921, on a pu prévoir :

- a) 16 concours de jardins et expositions horticoles;
- b) Un concours provincial réunissant de nombreux adhérents pour la décoration florale et arbustive des habitations ouvrières;
- c) Des expositions intéressant les branches du petit élevage, à la Louvière, Tournai, Boussu et Charleroi.
- d) La création du *Centre des petits élevages* de Mariemont.
- e) La fête de la Musique de Mons (25 septembre), Tournai (2 et 16 octobre), Charleroi (9 octobre).
- f) Un concours de projets de meubles pour l'habitation ouvrière.
- g) L'acquisition de planches gravées pour le tirage de reproductions destinées à embellir le home.
- h) L'organisation de séries de leçons pratiques sur l'art dramatique, et de deux tournois entre sociétés d'art dramatique établies dans la province; l'encouragement des auteurs dramatiques de langue française et de langue wallonne domiciliés dans le Hainaut pour les meilleures pièces écrites depuis 1914;
- i) L'encouragement aux Cercles d'éducation physique;
- j) La mise au concours d'un tract relatif à l'éducation morale des enfants dans la famille.

On voit que la province du Hainaut a voulu faire œuvre essentiellement pratique.

Le Conseil provincial de Liège, de son côté, décida le 11 juillet 1919 la création d'une commission d'étude analogue à celle du Hainaut. Cette commission déposa le 12 juin 1920 un rapport vraiment remarquable tant par la richesse de la documentation que par l'élévation de la pensée. En même temps, la Société d'Ougrée-Marihaye mettait à la disposition de la province pour une durée de quinze ans, un terrain et des bâtiments sis à Seraing, au bord de la Meuse, en vue d'une expérience, selon les vues de la Commission spéciale.

Le projet de délibération suivant présenté par M. Gérard, député permanent, fut voté par le Conseil provincial :

Le Conseil provincial de Liège,

Entendu le rapport de la Commission spéciale chargée de rechercher les meilleurs moyens d'utiliser judicieusement les loisirs nouveaux procurés à la classe ouvrière par la limitation des heures de travail;

Décide :

Exercice 1920. — 1° Un crédit spécial de 50,000 francs, imputable sur les fonds libres de l'exercice 1920, est mis à la disposition de la Députation permanente pour organiser des séances éducatives en faveur de la classe ouvrière et pour participer à la création d'un centre d'émancipation à Seraing;

2° La Convention passée par la Députation permanente avec la Société d'Ougrée-Marihaye est approuvée;

3^e Le crédit spécial de 15.000 francs, voté le 29 décembre 1919 en faveur des bibliothèques populaires, servira de premier fonds pour la constitution et l'organisation d'une bibliothèque provinciale itinérante dont la création est approuvée (art. 93 du Budget de 1920);

4^e Délègue à la Députation permanente tous pouvoirs pour organiser les services susdits et procéder au choix du personnel nécessaire dont elle fixera les traitements ou indemnités.

Exercice 1921. — Un crédit de 250,000 francs, à inscrire au Budget de 1921, est mis à la disposition de la Députation permanente :

- a) Pour assurer l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque itinérante;
- b) Pour octroyer des subsides aux organismes dont les efforts sont dignes d'encouragement;
- c) Pour organiser directement les loisirs ouvriers ou pour coopérer à cette organisation.

La Députation permanente est autorisée à déterminer les dépenses afférentes à chaque service, sans qu'elle puisse toutefois dépasser en dépenses totales le crédit de 250,000 francs.

Les pouvoirs de la Commission spéciale sont prorogés pour un an.

Dans le courant de l'année 1921, la Maison des loisirs de Seraing fut inaugurée par la Reine. Un autre centre du même genre était inauguré, un peu plus tard, à Fléron,

Il nous reste à signaler les travaux consciencieux d'une Commission des loisirs de l'ouvrier, instituée par décision de la Députation permanente du Brabant, datant du 17 décembre 1919.

Travaillant selon un autre plan que celui des commissions sœurs de Liège et du Hainaut, elle étudia le problème à deux points de vue différents : pour l'ouvrier des grandes villes, d'une part ; pour l'ouvrier des petites villes et des campagnes, d'autre part. Le rapport contient de très intéressantes suggestions. Il est suivi d'un extrait du Budget provincial de 1920, montrant que déjà la province de Brabant subside un grand nombre d'œuvres littéraires, artistiques et scientifiques dont pourraient profiter les travailleurs mieux informés. Des propositions de crédits nouveaux s'élevant ensemble à 85,000 francs furent adoptées par la Députation permanente. L'un d'eux (10,000 francs) prescrit une intervention éventuelle de la province dans les frais de loyer, d'aménagement et d'ameublement de locaux communs par la création et le fonctionnement de centres éducatifs. Nous ne savons si le Conseil provincial s'y est déjà rallié. La Commission du Brabant a formulé, en outre, un certain nombre de vœux. L'un d'eux vise : « la création d'une Oeuvre nationale des loisirs du travailleur », idée que nous sommes allés défendre à Bruxelles, comme devant la Commission du Hainaut.

Signalons, enfin, que le Conseil communal de Malines, sur la proposition de M. Bouchery, échevin de l'Instruction, a nommé, lui aussi, une commission pour l'étude du problème,

4. — L'économie de la proposition de loi.

C'est l'idée d'une Société nationale qui a inspiré notre proposition de loi. Répétons qu'elle ne veut instaurer de contrainte pour personne et que tel journal avait tort qui, par avance, la critiquait en ces termes :

« C'est cela. Cela manquait à notre bonheur. Nous avions déjà des lois sur le travail, peut-être un peu trop de lois sur le travail, il va nous falloir des lois sur les loisirs,

» C'est la nouvelle marotte. L'ouvrier va jouir d'un repos dont ne jouit pas le penseur, l'écrivain, l'artiste, dont ne jouit pas le technicien dont les veilles sont parfois consacrées à des travaux ardu, dont ne jouit pas le boutiquier du coin qui pourrait manquer une vente s'il fermait trop tôt, il faut que le repos obligatoire soit consacré à des loisirs obligatoires.

» Il ne convient pas que l'ouvrier, même celui auquel le cabaret ne dit rien, puisse se coucher au revers d'un talus et révasser la pipe aux dents; il ne convient pas que, la ligne à la main, il suive les évolutions d'un bouchon en poursuivant l'espoir d'une friture. La Société ne peut tolérer de semblables libertés incompatibles avec le perfectionnement de l'espèce humaine. »

Notre seul but est de *multiplier* pour les travailleurs, intellectuels, ou manuels, pour tous ceux qui doivent demander au travail leur pain quotidien, *les occasions* de s'instruire en se délassant, de se distraire ailleurs qu'au cabaret ou aux jeux de hasard. Bien entendu, nous ne demandons pas à l'État de se faire directeur de théâtre ou de gymnase, organisateur de concerts ou de conférences, constructeur de maisons ou fabricant de meubles et de poteries d'art à bon marché. Mais nous pensons qu'il peut, sans déroger à sa mission essentielle, coordonner les efforts que l'initiative privée, les groupements, si nombreux dans un pays comme le nôtre, possédant au plus haut degré la vertu d'association, les provinces et les communes, enfin, ont multipliés dans tous les domaines de l'éducation populaire.

Les meilleures lois sont sans doute celles qui, tenant compte des mœurs, des réalités, des créations spontanées, n'ont d'autre ambition que de les consacrer juridiquement et de favoriser ainsi leur développement.

Nous avons pensé que la souple formule de la Société ou de l'Œuvre nationale, qui a bien des fois rencontré la faveur du Parlement (habitations à bon marché, protection de l'enfance, orphelins de la guerre), pouvait le mieux permettre l'action de l'État en lui enlevant tout caractère tyrannique.

L'Œuvre nationale pourra agréer des œuvres déjà existantes ou en voie de formation : associations sportives, fédérations d'universités populaires, grandes sociétés chorales ou instrumentales, théâtre populaire, disposant d'un pouvoir d'initiative très étendu, en créer d'autres. Elle devra surtout, dans notre esprit, créer des services centraux d'échange et de documentation dont le besoin se fait sentir en province où tant de bonnes volontés se heurtent à des difficultés matérielle jusqu'ici insurmontables.

L'Œuvre sera administrée par un Conseil supérieur qui étudiera en outre toutes les questions ayant trait à l'éducation populaire, questions qui pourront lui être soumises par le Gouvernement.

Il organisera, une fois l'an, une conférence nationale de l'éducation populaire, analogue à cette *Education conference* qui se tient chaque année dans une ville d'Angleterre, où se rencontrent les savants et les représentants des Trade-Unions et d'où tant de grandes idées sont parties.

Je n'ai pas besoin de dire qu'une stricte impartialité, au point de vue politique ou confessionnel, devra présider à la constitution de ce Conseil supérieur, comme d'ailleurs à toute l'activité de l'Œuvre nationale.

Pour assurer la liaison entre l'organisme central et les sociétés agréées, je songe à la création d'un corps d'inspecteurs familiarisés avec les tentatives d'éducation populaire par le théâtre, la conférence, la musique, le sport, etc. Encore de nouveaux fonctionnaires, me dira-t-on? Nous les appellerons, si vous le voulez bien, les « commissaires au plaisir du peuple », histoire de mettre un peu plus en fureur ceux qui nous traitent de démagogues. Ils sont indispensables à la réussite du plan que nous avons conçu.

Et je viens sans plus attendre à la grande objection : les dépenses. J'entends notre Chancelier de l'Échiquier crier : « Économies! Économies! Comprimons! Réduisons!

Dans notre esprit, l'Œuvre nationale, ayant la personnalisation civile, devrait tirer ses ressources principalement des dons et legs qui pourraient lui faire les syndicats, les sociétés coopératives, les chefs d'entreprise intelligents et généreux, tous nos Carnegie ou « *would-be Carnegie* ». Pour le reste, je vois nombre de crédits actuellement inscrits sous différentes rubriques du Budget général qui pourraient se transformer en subsides à l'Œuvre nationale. C'est le cas, par exemple, pour ce crédit de 100,000 francs que M. Destrée a inscrit au Budget des Sciences et des Arts en faveur des œuvres post-scolaires, après avoir pris tant de nobles et sécondes initiatives en vue d'étendre la capacité intellectuelle de notre peuple et de lui conserver ce renom artistique qui fut, au cours des siècles, le plus beau fleuron de sa couronne. En bien des endroits, la bibliothèque publique, rendue obligatoire, par une loi que nous avons votée, pour devenir la cellule autour de laquelle viendra s'organiser l'Œuvre des loisirs.

« Mais pourquoi donc, nous dira-t-on peut-être, est-il besoin d'une loi pour résoudre le problème du loisir par la création de l'Œuvre nationale? Il existe une loi accordant la personnalisation civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. Laissez se constituer toute seule, sous l'égide de cette loi, la société nationale dont vous rêvez. » A cela, nous répondons que rien ne nous garantit qu'une telle initiative sera prise et que se constituera cet organisme national à l'utilité duquel nous croyons. En second lieu, nous estimons que c'est à nous de tracer à cet organisme les grandes lignes de son activité. Nous pensons enfin, qu'étant donné la gravité du problème, ce n'est pas trop de sa consécration solennelle par une loi spéciale, pour qu'il soit promptement et dignement résolu.

5. — Applications.

Qu'il nous soit permis maintenant de montrer dans quelles multiples directions, dans quels domaines variés, l'action bienfaisante de l'Œuvre nationale pourra s'exercer, si elle est créée par la volonté du Parlement.

L'habitation. — Pour d'aucuns, la lutte contre le taudis et le coron, la construction d'un nombre suffisant d'habitations à bon marché, saines, confortables, agréables, voilà l'alpha et l'omega du problème des loisirs. On sait où nous en sommes en Belgique à ce point de vue. Nous vivons sous l'empire d'une législation vétuste. En attendant qu'on la révise, une Société nationale des habitations à bon marché essaie depuis deux ans de parer à la terrible crise du logement. Elle se débat contre des difficultés sans nombre : cherté de la main-d'œuvre et des matériaux exportés à prix d'or par des accapareurs dont la rapacité n'a pas été assez bridée par les pouvoirs publics.

Les questions nouvelles de l'urbanisme, et notamment de la construction de cités-jardins dont l'Angleterre nous a donné le modèle à Port-Sunlight et Bournville, ont été étudiées par l'active Union des villes que préside M. le sénateur Vinck et qui organisa d'utiles excursions de nos mandataires communaux en Allemagne et en Hollande (Delft, Heerlen, Amsterdam), où de belles maisons ouvrières ont été construites en grand nombre au cours de ces dernières années.

Ce n'est pas à l'Œuvre nationale des loisirs qu'il appartient de résoudre ce vaste et difficile problème de la construction, en nombre suffisant, d'habitations à bon marché. Au Parlement, au Gouvernement d'en faire l'objet d'une législation ou d'initiatives spéciales. Mais l'Œuvre nationale, grâce à ses services centraux de documentation, d'échange et de propagande, peut s'intéresser aux conditions d'hygiène, de confort et de beauté dans lesquelles ces maisons nouvelles seront conçues. *D'hygiène* : avec le concours d'une institution comme le Musée d'hygiène de Mons, elle peut apprendre par des expositions aux travailleurs, aux mandataires publics, aux sociétés locales d'habitations à bon marché, aux architectes, comment la maison de l'ouvrier doit être conçue pour répondre aux règles élémentaires de l'hygiène. Il faut apprendre, il faut permettre à l'ouvrier l'usage de l'eau, de la baignoire et de la douche. *De confort* : Dans trop de maisons ouvrières, aujourd'hui, en Wallonie surtout, il y a, donnant sur la rue, une pièce qui, maladroitement, imite le *salon bourgeois* et où l'on ne met jamais les pieds. Toute la famille se tient dans la cuisine qui sert en même temps de cabinet de toilette, de buanderie et de salle à manger. Qu'on trouve et recommande un type de salle commune prenant presque toute la superficie du rez-de-chaussée, et ne laissant à la ménagère pour la cuisson des aliments et le gros ouvrage qu'une pièce exiguë, où la famille n'aura guère envie de séjourner.

Reste enfin la grande question de la décoration et de l'ameublement du logis ouvrier.

En attendant que des maisons saines, agréables et d'un loyer abordable, aient été construites en grand nombre, on peut améliorer déjà la décoration de celles qui existent, si impérfides qu'elles soient. Il faut créer des types de mobilier pratique, élégant, à bon marché et proposer à des fabricants de les réaliser. Offrir aux ménages ouvriers un échantillonnage assez varié dans des expositions itinérantes. Demander des modèles à de jeunes architectes-décorateurs de chez nous, pénétrés d'idées modernes et qui se seront rendu compte, sur place, des conditions d'habitat de nos différentes populations ouvrières. Ils pourraient s'inspirer utilement des modèles-types de meubles en bois-blanc ou en pitch-pin, réalisés

par le Touring-Club de France pour ses hôtels modèles ou bien encore de certains ensembles du genre de ceux de M. Francis Jourdain ou exposés dans les salons d'art décoratif en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Hollande.

Qu'on ne crie pas à l'utopie. Les administrations communales de Saint-Gilles-les-Bruxelles et de Luxembourg ont organisé des expositions-concours du mobilier-ouvrier, il y a plusieurs années déjà. A Bâle, on a fondé une coopérative aujourd'hui prospère, pour la fabrication et la vente de meubles destinés aux maisons ouvrières et répondant aux conditions d'hygiène, de confort et de beauté que nous voudrions voir respecter partout.

Il n'y a pas que le meuble. Montrons aux ouvriers dans les expositions ambulantes, qu'un papier de fond, d'un ton uni, est souvent moins coûteux et plus agréable à l'œil que certains papiers prétentieux que leur offre le tapissier. Dans la maison de l'ouvrier, il faut que des poteries, des estampes à bon marché, de couleurs vives et joyeuses, remplacent les « zincs d'art » et les chromos vantant les mérites du chocolat « Untel » ou de la margarine « Chose ». Quelques céramistes et lithographes pourraient, à la demande de l'Œuvre Nationale, créer des œuvres destinées spécialement au logis de nos ouvriers, en prenant des thèmes dans l'histoire locale, le folklore, les mœurs du pays. Des reproductions photographiques d'œuvres d'art anciennes et modernes, bien choisies, mises sous verre, avec une simple bordure de papier gris ou bleu constituerait un autre élément heureux de décoration. Ce serait une erreur de croire qu'il faut mettre sous les yeux de l'ouvrier des œuvres qui lui rappellent son dur labeur quotidien. Il convient au contraire de n'y point ramener son attention fût-ce sous le prétexte de l'initier au génie de Constantin Meunier. Une enquête à laquelle nous nous sommes livrés naguère parmi les visiteurs ouvriers d'une exposition d'art que nous avions organisée au pays noir, nous a édifiés à cet égard.

N'y a-t-il pas lieu de prévoir l'ouverture, dans les centres importants, d'un magasin, dans le genre des coopératives artistiques de Bruxelles, où les ouvriers s'approvisionneraient de tout ce qui peut servir à la décoration de leur intérieur?

Encore une fois qu'on ne crie pas à l'utopie.

Voici les grandes lignes d'un programme d'action adopté par le Comité national de la C. G. T. en 1919 : « Un plan d'ensemble pour chaque ville, pour chaque bourgade, pour chaque cité. Un plan général d'esthétique, d'hygiène et de commodité pour l'habitation. Des idées générales sur l'ameublement et la vie d'intérieur. Non pas seulement des meubles d'art que l'on expédie à l'étranger pour la renommée du goût français, mais aussi des meubles utiles, agréables, commodes, harmonieux. Un logement complet, clair, avec de l'air, du soleil, de la verdure et de la liberté. »

C'est à tout cela, n'en doutez pas et à bien d'autres choses encore, que songeait William Morris, poète, artiste, socialiste, familier du pays d'Utopie, créateur du premier magasin d'art, quand il disait : « L'art doit être fait pour le peuple ». Il tenait que le socialisme apparaît à quelques-uns comme un des modes, une des formes de l'esthétique. Nous avons eu l'émotion, la joyeuse surprise de retrouver la plupart de nos suggestions dans les deux petits livres, les

deux petits bréviaires d'art populaire, qu'à écrits le poète Jean Lahor (D^r Cazalis), qui corrigea par cet apostolat, le pessimisme ou plutôt le nihilisme philosophique qu'il avait emprunté à son maître Leconte de Lisle (¹). Ecoutez-le : « Quand tout le monde pourra, avec un minimum de dépenses, se nourrir pleinement et sainement, et quand l'ouvrier, quand l'artisan aura la maison ou le logement que je lui rêve, après tant de progrès conquis, et certains autres qui sont à conquérir encore, n'avons-nous pas quelque raison de penser que la question sociale, en ce qu'elle a du moins le plus douloureux, de plus irritant, si l'on se place au seul point de vue de la justice, sera bien près d'être résolue ? »

« L'art nouveau en effet, et peut-être pour la première fois, depuis l'antiquité, rend à l'hygiène la place qui lui est justement due dans tout l'aménagement, toute la décoration de l'édifice ou de la maison.

» Ce qu'il faudrait trouver, c'est un style qui s'applique aussi bien à la maison de l'ouvrier qu'à toute autre, et que M. Serrurier-Bovy (un Belge) semblait avoir cherché, quand il décora cette maison d'artisan exposée jadis à la *Libre Esthétique*. Une grande simplicité dans la ligne et la couleur, nécessaire à une telle décoration, y régnait, et comme un principe que jusqu'ici, dans le mobilier moderne, l'art nouveau n'a malheureusement pas suivi, mais auquel peut être il saura revenir. »

Et encore : « L'âge d'innocence n'est plus ; un autre âge est venu pour les foules populaires ; elles rêvaient jadis, comme l'enfant rêve, plus qu'il ne pense ; elles ne rêvent plus, elles ne pensent pas encore ou pensent confusément. Aidons-les à penser, à marcher dans leur vie nouvelle ; aidons-les et guidons-les ; cherchons à leur rendre le sens de l'art et du goût qu'elles ont perdu. L'indifférence du siècle pour tout ce qui ne fut pas l'utile, l'utile sans rien de plus, le peu de besoin, qu'il eut de la décoration, ce goût abominable dont il fit preuve en celle qu'il accepta, tout cela est bien singulier, et se comprend à peine après des époques, où l'on paraît, ornait, embellissait toute chose, où de toute chose, sans recherche, sans effort, l'on faisait une œuvre artistique. »

Et Jean Lahor préconise la création de magasins d'art où l'on pourrait, à bon compte, se procurer pour les intérieurs ouvriers ou pour les musées de village, des photographies et des reproductions en plâtre mettant les plus hauts chefs-d'œuvre à la portée de tous, des papiers peints, des tentures, des poteries, création d'un art nouveau qui, autant que possible, s'efforcerait de retrouver le style, les formes de l'art rustique des vieilles provinces...

* * *

Le Jardin. — Parler de la maison, c'est, pour l'ouvrier des villages, et même, on va le voir, pour celui des grandes villes, parler du jardin. Quoi de plus touchant que ce retour à la terre, notre mère, chez le houilleur borain cultivant des « petotes »

(¹) JEAN LAHOR : *L'Art nouveau* (Lemerre, Paris.) *L'habitation à bon marché* (Larousse, id.).

avec amour? L'abbé Lemire, en France, s'est consacré avec ferveur à développer l'Œuvre du Coin de Terre et du Jardin Ouvrier. Chez nous pendant la guerre, des organismes, comme le *Foyer Schaerbeekois*, se sont livrés à des expériences dont le résultat, on peut le dire, fut remarquable et concluant.

Dans aucun pays peut-être, on ne dispose d'autant de moyens qu'en Belgique, grâce à l'existence de nombreux cercles horticoles. Déjà l'État subside les groupements régionaux de la Ligue nationale du Coin de Terre. Un crédit de 40,000 francs a été prévu au budget de l'Agriculture.

On a vu plus haut ce que la province du Hainaut a fait pour développer chez l'ouvrier ce sens du retour à la terre et cet amour des bêtes qui peut se porter sur d'autres objets que le pigeon voyageur ou le coq combattant.

* * *

Culture physique, Hygiène et Sports. — Voilà sans doute dans quel domaine, de préférence, les travailleurs utiliseront leurs loisirs. On peut être assuré qu'il réaliseront au moins l'un des termes de la devise antique : *Mens sana in corpore sano*. Gymnastique et sports : leur renouveau est incontestable depuis l'armistice. Il faut l'encourager. Est-il besoin d'expliquer longuement qu'on en peut attendre le salut de la race et qu'on pourrait baser sur lui, une réorganisation de la défense nationale?

Quelque opinion que l'on professe sur l'irritante question de la durée du temps de service, il est quelques vérités d'expérience sur lesquelles, à la faveur des leçons de la dernière guerre, les techniciens militaires et les « pékins » sont d'accord. Qu'on relise les procès-verbaux de la Commission mixte chargée d'étudier en Belgique la durée du temps de service. Il est hors de doute que l'Angleterre et l'Amérique, qui n'avaient que de petites armées mercenaires, ont pu mettre sur pied en quelques mois des armées de millions d'hommes capables de « doing well », de se battre avec autant de vaillance que l'armée du service de trois ans et cela grâce aux qualités sportives de la race anglo-saxonne. Au moment où la question du temps de service se pose en France, comme en Belgique, des soldats de la grande guerre comme les généraux Hirschauer, de Maudhuy, de Sérigny, estiment qu'on pourrait accorder une prime, sous forme de réduction du temps de service, à tous ceux qui, arrivant à la caserne, feraient montre d'aptitudes physiques suffisantes.

C'est sans doute dans cet esprit-là, que par un arrêté royal du 10 décembre 1919, le ministre de la guerre belge, alors M. Fulgence Masson, plusieurs mois avant la création de la Commission mixte, instituait auprès du Département, une Commission chargée de l'étude du développement des sports à l'armée et dans la vie civile. Il est regrettable qu'on ne nous ait guère apporté jusqu'ici de lumière sur l'activité de cette Commission.

On a bien des fois vanté avec raison l'importance de l'éducation physique dans les pays du Nord : Suède, Finlande, Danemark, Norvège. Les jeux nordiques sont de véritables fêtes d'un caractère national, au même titre que dans l'antiquité, les jeux olympiques ou les chorégies. L'Institut royal central

de Stockholm, fondé par Ling, en 1813, a exercé sur le développement de la gymnastique dans l'Europe entière une influence considérable. Un de nos compatriotes, qui a fait une longue étude de l'éducation physique suédoise et a essayé d'un acclimater chez nous les méthodes, M. Lefébure a écrit dans un ouvrage, dont il a réuni là-bas les matériaux :

« La gymnastique doit tendre surtout à former des hommes sains, vigoureux, utiles au pays et à eux-mêmes, et non des acrobates.

» Les peuples du Nord disent de nous, avec raison, qu'en règle générale le Belge se tient fort mal ; nous savons déjà que cela provient aussi bien du manque de gymnastique que de la mauvaise gymnastique.

» Le gymnaste le plus utile à son pays et à lui-même, est celui qui est maître en toutes circonstances d'un corps sain, vigoureux et endurant, et dont la spécialité n'est pas d'être leste et adroit seulement lorsqu'il se trouve en suspension par les bras ; mais plutôt, et avant toute chose, lorsqu'il se trouve sur ses deux jambes, tout simplement. »

Il est un autre pays d'Europe où la gymnastique tient une place considérable dans la vie nationale : c'est la jeune et vaillante République tchéco-slovaque. Ceux-là ont pu s'en convaincre qui assistèrent en 1920 à la VII^e fête fédérale des Sokols.

Dans plus d'un humble village de Bohême ou de Moravie, le monument le plus important, après l'église, c'est le gymnase populaire. Le mouvement des Sokols (fauccons) fut créé par deux hommes, Tyrs et Fuégnier, qui furent à la fois des pédagogues comme Ling et, comme un Arndt ou un Scharnhorst en Prusse, au lendemain d'Iéna, de grands éveilleurs de la conscience nationale. Tyrs fonda la première union de Sokols à Prague en 1862. Dans tous ses écrits et dans le programme qu'il traçait à ses sociétés de gymnastique, il s'inspirait essentiellement de l'idéal grec.

Actuellement, il y a 3,500 sociétés de gymnastique dans les pays tchécoslovaques, auxquelles sont affiliés plus de 800,000 citoyens, hommes et femmes.

Un énorme effort a été fait en France pour le développement de l'éducation physique qu'un projet de loi voulait même rendre obligatoire. Le Dr Maurice Boigey, médecin-chef de l'École d'éducation physique de Joinville, illustrée par le lieutenant Hébert, publiait, au lendemain de la guerre, un ouvrage remarquable : *Physiologie générale de l'éducation physique* (¹), dans lequel il montre lumineusement que l'éducation physique n'est qu'un chapitre de la médecine sociale.

« Dans l'état présent de notre race, écrit le Dr Boigey dans cet ouvrage, je suis de ceux qui croient que la santé physique de la France dépend, en grande partie, de la création de stades ou de collèges des sports et d'un peu d'initiative et de bonne volonté. Les exercices, jeux et sports de plein air sont indispensables, non seulement à la croissance normale des adolescents, mais à leur formation intel-

lectuelle et morale. La pratique des sports comporte des résultats hygiéniques et moraux : elle détourne la jeunesse des dangers de la vie inoccupée ; elle est pour elle un dérivatif précieux par quoi se dépense l'excès de sa vitalité ; elle la prépare à la vie pratique, faite d'efforts. Par les expériences répétées, par les leçons de choses journalières qui se dégagent des pratiques sportives, celles-ci deviennent une école d'ordre et de raison. *Une forte éducation physique doublée d'une forte culture intellectuelle, voilà la formule.* »

Emerson avait déjà dit brutalement : « La meilleure condition, la condition indispensable pour réussir dans la vie est d'être un bon animal. »

Et un poète français moderne, Jehan Rictus, s'adressant aux ouvriers dans le rude langage du faubourg et voulant leur rappeler les vertus de l'hygiène :

Ouvrier, mon frère ouvrier,
Avant de réformer le monde,
Commence par te laver les pieds (1).

Nous ne songeons certes pas à prendre parti dans les disputes qui, en France, comme ailleurs, opposent l'École de Joinville, ou d'autres, aux partisans de la méthode de Ling. Le docteur Philippe Tissié, président de la Ligue française de l'éducation physique, est de ces derniers. Soucieux de ne pas nous évader du cadre que nous nous sommes tracé, nous ne pouvons que tomber d'accord avec le docteur Tissié, quand il dit :

« La gymnastique doit servir à l'homme, et non l'homme à la gymnastique. La force s'acquiert par la santé. Le mouvement doit entretenir et amplifier les grandes fonctions de la vie et surtout ne jamais leur nuire. Le meilleur des agrès de gymnastique est le corps humain. L'homme ne doit pas s'adapter à l'agrès, mais l'agrès doit s'adapter à l'homme. La propreté externe et interne du corps doit être un soin intime quotidien et naturel à remplir. On n'appelle pas ses voisins pour leur faire constater qu'on procède à la toilette de sa peau. De même on ne doit pas appeler l'attention publique par de bruyantes manifestations claironnées, avec défilés collectifs pour lui faire constater qu'on procède à la toilette de ses muscles (2). »

En Belgique, plus que partout ailleurs peut-être, on reste inféodé à cette conception de la gymnastique « d'exhibitions ». Cela tient certainement au fait que la culture physique n'est restée jusqu'ici qu'un article de luxe. Elle n'est pas encore entrée dans les mœurs. Sans qu'on ait fait chez nous un effort équivalent à celui qui s'est fait en France, il est certain pourtant que nous avons en Belgique, en dehors des grandes fédérations de sport ou de gymnastique, des institutions remarquables d'où pourrait partir la bonne croisade pour l'éducation physique. Citons : l'école normale de gymnastique et d'escrime, l'école d'éducation physique créée à Bruxelles en 1904, grâce à un don de MM. Solvay et

(1) *Le Cœur populaire.*

(2) Dr Ph. TISSÉ, *L'Éducation physique et la Race*, Ed. Flammarion, Paris, 1919.

Warocqué, sans compter que l'Université de Gand décerne depuis 1908, un diplôme de docteur en éducation physique.

Le danger courageusement, ici, comme ailleurs, c'est le professionnel. C'est le danger que dénonçait le 25 décembre dernier, en inaugurant le Stade des Hespérides, à Cannes, M. Vidal, sous-secrétaire d'État à l'enseignement technique et à l'éducation physique.

« ... Je pense aussi, disait-il, que ceux qui ont assumé la tâche lourde de diriger nos fédérations, doivent lutter de tous leurs efforts contre l'envahissement du professionnalisme et contre l'amateurisme marron, pire encore.

» Je ne porte contre les professionnels de tous sports aucune espèce d'accusation. Ils font honorablement un métier honorable, et c'est bien; mais ils doivent rester l'exception, car si les professionnels voyaient leur nombre s'accroître par trop, nous assisterions à un spectacle lamentable que nous n'avons que trop connu : des jeunes gens puisant dans leur forme sportive des possibilités de gain qui leur créeraient des besoins hors de proportion avec leurs moyens réels et, lorsqu'avec l'âge, c'est-à-dire très rapidement en sport, ils se trouveraient dans l'impossibilité de continuer leur métier de jeunesse, ils entreraient dans une sorte d'armée de réserve du sport professionnel, où se recruterait les déclassés de toutes sortes, pour ne pas dire plus. »

L'autre danger, connexe, c'est l'appât du gain, l'idée de lucre se mêlant au sport et la malsaine curiosité qu'entretiennent les journaux qui nous chantent avec un lyrisme éperdu les exploits des « rois de la route ».

Les ouvriers vont griller au soleil pendant des heures pour voir passer ou tourner en rond les « rois du pneu », mais ils ne font pas de bicyclette eux-mêmes. Ils vont voir des luttes au jeu de balle ou des matches de football, mais ne jouent pas eux-mêmes. Ils donnent 30 ou 50 francs pour prendre part à un concours à l'arc, mais ils n'ont que quelques flèches à tirer en une journée. Le reste du temps est passé au cabaret. Que les antiques jeux de la crosse, de l'arc et de la balle soient vraiment remis en honneur parmi les ouvriers wallons, il n'en est pas de plus sains ni de plus attrayants. Ils ont pour eux une noble tradition. La crosse, c'est le golf en mieux, en moins « apprêté ». De l'Île-de-France, des pelouses de Senlis où les admirait Gérard de Nerval, jusqu'aux plaines du Brabant et de la Flandre, les archers, qu'ils tirent à la perche ou au berceau, nous émerveillent par leur adresse ou leur force. Quant à nos « pelotari », ils valent ceux du pays basque ou de la Frise et je ne puis oublier que c'est une femme du Hainaut, la grosse Margot, qui, au temps de Villon, initia les belles dames de France au noble jeu de paume.

Mais que, sur des terrains de sport, dans des stades, des gymnases, créés à leurs intentions, nos ouvriers s'initient à d'autres sports : le football, le tennis, la natation, la boxe, l'escrime, etc. Qu'ils fassent de la gymnastique suédoise, non pas tant en vue des exhibitions et des concours, que pour leur plaisir, leur délassement, pour corriger les déformations que le dur labeur quotidien imprime à leur organisme.

Pour cela, il faut toute une organisation, des moniteurs, des spécialistes en éducation physique qui donnent les directives, des locaux, des terrains, un outillage, c'est-à-dire... de l'argent, beaucoup d'argent. À cela, nous pourrions répondre par l'argument favori dont on se sert aux États-Unis, lorsqu'il s'agit de réunir des fonds pour une nouvelle plaine de jeux : « Préférez-vous que nous construisions une nouvelle plaine de jeux ou que nous agrandissions la prison? » C'est dire, sous une forme brutale, que si l'on n'offre pas aux gens du peuple, pour leurs loisirs des occasions de saines distractions, les moyens de s'instruire, de s'élever moralement, de développer harmonieusement leur esprit comme leur corps, ce sera tout profit pour l'armée du vice et du crime.

Quand en Angleterre, il y a deux ans, commença la grande campagne pour la compression des dépenses, on fut à peu près d'accord pour dire qu'il était deux chapitres du budget auxquels, en tout état de cause, il ne fallait pas toucher : c'étaient l'hygiène et l'éducation populaire. La hache impitoyable de Sir Eric Geddes vient pourtant de s'y porter mais Lord Burnham proteste disant que toute économie faite aux dépens de l'éducation populaire n'est pas une économie du tout mais au contraire du gaspillage sous sa forme la plus mauvaise.

Mais qu'on se rassure : nous ne venons pas demander des millions à M. Theunis, (pour les années de vaches maigres tout au moins) en vue de favoriser la création de gymnases et de bassins de natation. Nous espérons tout simplement que les chefs d'entreprise, de généreux mécènes et les ouvriers eux-mêmes, représentés par leurs syndicats et leurs coopératives, mis en confiance par le statut juridique de l'Œuvre nationale que nous voulons créer, donneront des subsides pour la création des indispensables instruments de l'hygiène populaire.

Il n'y a pas dans Bruxelles même de bassin de natation convenable. Nous devrions en avoir honte. Un bassin modèle, vraiment magnifique, a été aménagé à Malines pendant la guerre par les chômeurs. Faut-il donc les tristes nécessités d'une guerre et la menace de l'horrible déportation, pour que s'exécutent de tels grands travaux de réelle utilité publique?

Nous avons déjà fait allusion à quelques initiatives prises par des industriels français au lendemain de la guerre pour développer parmi leurs ouvriers le goût du sport. Les usines Clément-Bayard, de Dion-Bouton, la Lorraine-Dietrich, Renault, dans la banlieue parisienne, Bessonneau, à Angers, Michelin, à Clermont-Ferrand, ont créé des gymnases, des stades, des plaines de jeux. Qu'ont fait les industriels belges?

* * *

L'exemple des États-Unis. — Il y a longtemps que les industriels français avaient été précédés dans cette voie par leurs confrères anglais ou américains. Qu'on ne sourie pas si nous affirmons que certains industriels des pays anglo-saxons attribuent autant d'importance aux loisirs et aux jeux de leur personnel qu'à la façon dont il se comporte à l'atelier. Il y a, en Amérique, une abondante littérature sur le jeu chez les adultes ou les enfants, des livres où l'on explique comment l'idée de jeu contribue à la formation civique. Qu'on lise par exemple : *Play in Education* par Joseph Lee, ouvrage désormais classique de l'autre côté

de l'Atlantique (¹), ou bien les discours prononcés chaque année par des savants, des pédagogues ou des trades-unionistes en vue aux conférences de l'éducation qui se tiennent depuis l'armistice en Angleterre.

En Amérique, le mouvement en faveur de l'organisation des jeux s'est traduit immédiatement par la création de *playgronds* (plaines de jeux) et la formation de moniteurs.

L'Université de Pittsburg a un « professeur de jeu ». Presque tous les Collèges et Universités ont un département d'éducation physique.

En 1908, une loi de l'État de Massachusetts a obligé toute ville de plus de dix-mille habitants à voter sur le point de savoir si une plaine de jeux devait être construite aux frais de la commune. Toutes les villes, sauf deux, ont répondu affirmativement.

En 1917, 481 villes américaines possédaient 3,944 plaines de jeux pourvues de moniteurs rétribués et ayant un budget annuel de 50 millions de francs. Le recensement fut fait des personnes qui avaient, un jour d'été, utilisé les plaines de jeux de 422 villes ; on trouva le chiffre de 737,549 ; un jour d'hiver, dans 114 villes, on en compta 230,897.

Les quatorze *Field Houses* et *Recreation Centres* de Chicago couvrent chacun une quinzaine d'hectares ; la construction d'un de ces centres revient à un million, son entretien annuel (y compris le traitement des moniteurs, bibliothécaire, etc.) à 150,000 francs.

On trouve dans chacun d'eux une plage de sable et un bassin ; une partie réservée aux enfants plus âgés, avec balançoires et pas de géant, tobogan, etc. ; une plaine de jeux pour les adolescents et les adultes, avec terrain de football et baseball, courts de tennis (parfois *golf links*), bassin de natation, douches chaudes et froides, gymnase, bibliothèque, salle de fêtes, salle de réunion.

Ces centres sont gratuitement ouverts à tous, sans formalité ou condition d'aucune sorte. Cinq millions de personnes les ont fréquentés en 1912.

« Les hommes d'affaires américains ne bornent pas leur sollicitude au personnel qu'ils emploient. Ils partent de ce principe que rendre la population prospère, c'est rendre leurs entreprises prospères. Les commerçants de Saint-Charles, Missouri, par exemple, ont établi à leurs frais une plaine de jeux surveillée, permettant ainsi aux parents de fréquenter les magasins pendant que leurs enfants sont en sécurité ; les *business men* de Memphis, Tennessee, subventionnent un bureau agricole qui s'efforce d'enseigner aux fermiers les méthodes récentes de culture et d'élevage ; plus riches, les fermiers seront de meilleurs clients.

» Une firme privée de Columbia, ville de 6,000 habitants, met en tête de son papier à lettres la phrase suivante : « Columbia est un centre éducatif et mieux encore que cela. L'Université de Missouri et cinq autres écoles supérieures y créent une atmosphère toute spéciale. La couronne civique de Columbia est sa propriété matérielle et morale, l'esprit de courtoisie qui règne, le milieu idéal que les familles y trouvent. » Il y a là une reconnaissance de l'importance des

(¹) Ed. *Macmillan*, New-York.

valeurs morales, au point de vue même de la prospérité matérielle, qui valait, croyons-nous, d'être signalée. »

J'emprunte ces renseignements à la riche documentation qu'a rapportée, de ses différents séjours en Amérique, le D^r Sand, l'un des membres de la Mission d'enquête qui fut constituée par un arrêté de M. de Broqueville, alors Ministre des Affaires économiques, en date du 6 avril 1918. Cette Mission comprenait : M. Steels, professeur à l'Université de Gand, M. de Man, directeur de la Centrale d'Éducation ouvrière de Belgique, M. Mavaut, directeur général au Ministère du Travail, le D^r Sand, M. Stels, chef d'équipe aux chemins de fer de l'État, M. Vandersypen, ingénieur aux chemins de fer de l'État, Van Hecke, professeur à l'Université de Louvain. Cette Mission a consigné ses observations et conclusions dans deux forts volumes (¹) qu'il y eut profit pour nous à lire. Voici, par exemple, une partie des conclusions adoptées, le 25 février 1919, par la Mission dont l'enquête portait sur l'ensemble des conditions du travail industriel et spécialement sur le système Taylor :

« De bons effets ont été observés au point de vue économique et social à la suite de création, dans les usines, de services spécialisés : département de la prévention des accidents, service médical hygiène de l'usine, examen médical périodique des ouvriers et employés. Bureau du personnel, réfectoires, magasins-cantines, vestiaires, lavabos, douches, *salles de repos, plaines de jeux, bibliothèques, cercles, maisons ouvrières et jardins ouvriers.* »

M. Henri de Man, avant d'analyser les causes de l'échec du Taylorisme, oppose l'une à l'autre deux affirmations qui indiquent bien les deux pôles de la pensée américaine. Dans le § 312 de ses *Shop instructions*, Taylor dit que « les ouvriers doivent avoir présent à l'esprit le fait que toute usine existe, en premier lieu, uniquement et toujours dans le but de payer des dividendes à ceux qui la possèdent ». Or, un homme aussi peu suspect que John D. Rockefeller, junior, écrit par contre « que les relations entre les hommes qui se livrent à l'industrie sont des relations humaines. Les hommes ne vivent pas seulement pour s'adonner au labeur; ils vivent aussi pour se délasser, pour se mêler à leurs compagnons, pour aimer, pour adorer Dieu ».

C'est, à le bien prendre, la paraphrase de la parole retentissante du Président Wilson, thème d'un passage du « *Covenant* », parole d'après laquelle le travail humain ne devait plus être considéré comme une marchandise, mais comme une partie intégrante de l'existence d'un homme ayant le droit au bonheur, au loisir et à la liberté.

* * *

Excursions, promenades, camping. — Si l'on souhaite avec raison que le travailleur, à la bonne saison, passe la plus grande partie de ses heures de loisir

(¹) *Le Travail industriel aux États-Unis*, t. I, 185 p.; t. II, 895 p., Bruxelles. Publications du Ministère de l'Industrie et du Travail, 1920.

au grand air, pourquoi ne pas l'habituer à vivre sous la tente, pourquoi ne pas populariser, chez nous comme en Hollande et dans les pays anglo-saxons, les joies du camping? Mais pour cela aussi, il faut prévoir un minimum d'organisation, la vente ou la location de tentes confortables, l'organisation de camps, etc. Un écrivain français, M. André Spire, a naguère exposé un système de vacances ouvrières « sous la tente » dans un article que publièrent les *Pages libres*, en 1905 :

« Nulle vie n'est moins chère. Une tente de deux mètres cinquante sur deux, où peuvent coucher deux personnes, coûte quinze francs de toile et trois francs de façon, de ficelles et de piquets. Nos lits : une toile tendue entre deux pieux fichés en terre, une toile à matelas remplie de roseaux secs, ne coûtent rien que quelques heures de travail amusant. Nos dépenses de nourriture ne s'élèvent pas à deux francs par jour, pour trois copieux repas.

» A l'entour de toutes les grandes villes, il y a des plaines ombragées. Chaque université populaire, chaque syndicat devrait posséder quelques tentes qu'on installerait après la fenaison. Les familles camperaient à tour de rôle. Le soir, le père rejoindrait, sa besogne faite. »

Et, pour ne pas quitter la ville, ne peut-on songer dans Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Tournai, Liège ou Mons, villes riches en monuments, en beautés, en grands souvenirs, à une organisation pratique des visites accompagnées, des promenades-conférences comme il s'en fait à Paris? Une société s'est fondée pour permettre aux étrangers, aux provinciaux de passage, aux Parisiens qui veulent connaître leur merveilleuse cité, de visiter la ville méthodiquement. Des historiens, des architectes, des littérateurs, des artistes, feront des causeries sur place, dans un cadre approprié à l'objet de leurs préoccupations coutumières ⁽¹⁾.

C'est ainsi, par exemple, que M. Mazerolle expliquera la Monnaie; M. Camille Jullian la Lutèce gallo-romaine, aux Thermes, et le docteur Capitan les fouilles, aux Arènes; M^{me} Saint-René Taillandier et M^{me} Bartet parleront de M^{me} de La Vallière, au Val-de-Grâce; M. Barthou, de Victor Hugo, à la Maison du poète; M. Camille Enlart, de Notre-Dame, au Musée de sculpture comparée; M^{er} Baudrillart, aux Carmes, des massacres de septembre; M. Edmond Perrier, du jardin du roi, au Jardin des Plantes; M. Robiquet, du salon de M^{me} Sévigné, à Carnavalet; M. Marcel Poëte, des développements de Paris, à l'Institut d'histoire de Paris; M. André Hallays, de Port-Royal, à Port-Royal; M. de Nolhac, de Marie-Antoinette, à Trianon; et M. Funck-Brentano, de Marie-Antoinette, à la Conciergerie, dans le cachot même, pour ne citer que quelques noms et quelques visites.

* * *

LES MUSÉES. — On a déjà dit que nos musées d'art ou de science étaient des

(2) Je signale, en passant, les efforts magnifiques d'un savant comme le botaniste Massart, de sociétés comme le Vieux-Liège ou la Ligue des amis de la Forêt de Soignes, pour faire connaître nos beautés naturelles. Pourquoi l'Œuvre nationale des Loisirs n'organisera-t-elle pas des séries analogues dans nos vieilles villes de Belgique?

nécropoles et ne répondraient pas à la grande mission d'éducation populaire qui devrait être la leur. Reconnaîssons d'ailleurs, qu'il y a au musée des Beaux-Arts de Bruxelles, une sérieuse amélioration, depuis deux ans, grâce à quelques belles initiatives prises par M. Destrée.

Les musées sont ouverts à des heures où seuls, les oisifs, les touristes ou les spécialistes des questions d'art peuvent les visiter. Ils n'ont pas de catalogue à la portée du « main in the street ». Chose plus grave : nos musées sont si mal logés, dans des locaux si exigus qu'ils n'arrivent pas à exposer tout ce qu'ils possèdent. Les musées royaux du Cinquantenaire, par exemple, ne peuvent montrer qu'une infime partie de leurs collections d'art industriel. Bruxelles sera bientôt la seule grande ville d'Europe à ne point posséder un musée d'art décoratif où nos artisans puissent trouver, à côté d'un raccourci de l'histoire de leur métier, les belles choses qu'il est capable encore d'enfanter de nos jours. Il y a au Cabinet des Estampes quinze mille gravures anciennes et modernes qui sont enfouies dans les cartons, au fond des armoires, et que seul, de loin en loin, un spécialiste de la pointe-sèche ou du burin, vient consulter. Voilà donc une richesse nationale inutilisée. Ces estampes, pourquoi ne pas les faire voyager dans le pays? Pourquoi ne pas organiser, sans cesse, dans nos villes de province, dans nos bourgades industrielles, des petites expositions : cent ou deux cent gravures d'un même maître, d'une même école, d'une même époque, avec un petit catalogue raisonné, clair, simple. J'imagine semblablement des expositions de tableaux, de dessins, de reproductions photographiques des chefs-d'œuvre de tous les grands musées d'Europe. Le local? Une maison communale, une salle d'école, le « salon » de la société de musique.

* * *

ÉDUCATION ARTISTIQUE. — Dans ce nouveau bréviaire du bonheur qu'il publiait récemment, M. Georges Duhamel rappelait, après tant d'autres, quelle source incomparable de félicité et de consolation l'art offre aux hommes. « Si tu es malheureux, opprimé, si tu doutes malheureusement de ton destin, de tes vertus, de ton pouvoir d'amour et si rien, dans le ciel, ne répond à ta prière, à ton besoin de délivrance, rappelle-toi que tu n'es pas abandonné sans secours. Les hommes te restent. Les meilleurs d'entre eux ont fait, pour ta consolation, pour ta rédemption, des statues, des livres et des chants ⁽¹⁾. »

Souvenons-nous aussi des paroles tonanches et harmonieuses par lesquelles M. Bergeret explique pourquoi il est propriétaire de tel tableau du Louvre, de tel chêne de la forêt de Fontainebleau, s'il en jouit mieux que tout autre. Il en est de l'art, de l'œuvre des maîtres, comme de la mer dont parlait cette brave femme en disant : « Et puis ce qu'il y a de bien, c'est qu'il y en a pour tout le monde! ».

Que les sceptiques nous fassent grâce de leurs brocards habituels. Certes, l'éducation esthétique du peuple reste à faire. Il n'est encore nulle part,

(1) GEORGES DUHAMEL : *La Possession du monde* (Ed. Mercure de France, Paris, 1919).

quelquefois, hélas! son goût a été frelaté par de déplorables chromos. Mais il conserve le plus souvent un instinct vierge, une sincérité parfaite et sa compréhension vaut bien alors celle de certains snobs. L'auteur de ces lignes s'est livré il y a une quinzaine d'années à une intéressante expérience. Il a organisé dans un village du pays noir une exposition où figuraient des tableaux de Carrière, de Léon Frédéric, de A.-J. Heymans, de Laermans, Jakob Smits, Van Rysselberghe, Auguste Donnay, Isidore Verheyden, des bronzes de Constantin Meunier et Charles Van der Stappen, des lithographiques de Steinlen, Pissaro, Luce, Evenepoel, Walter Crane. L'exposition ouverte pendant trois semaines reçut la visite de 6,500 personnes, pour la plupart des ouvriers, parmi lesquels on peut discrètement procéder à une enquête qui fournit des données curieuses. On put se rendre compte qu'en général, l'ouvrier n'est sensible dans un tableau qu'à l'anecdote, au sujet. Ligne, couleur, expression : tout cela qui constitue l'œuvre d'art et procure la jouissance esthétique, lui échappait le plus souvent. Toute une éducation à faire, plus facile d'ailleurs à faire qu'on ne croit. Devant un mineur de Constantin Meunier, un ouvrier s'écriait : « Je le connais, je l'ai vu à l'Agrappe! ».

D'aucuns, en venant à cette exposition, s'attendaient à voir des reproductions photographiques ou des chromolithographies. Quand ils furent en présence des tableaux, ils dirent : « Il n'est pas possible que des hommes aient fait cela à la main. »

On le voit, c'est toute une éducation qui est à faire; mais, encore un coup, il ne faut pas désespérer avant de l'entreprendre, car ce public ouvrier, s'il est fruste, est étonnamment réceptif et sincère :

« Vainement, écrit M. Vandervelde, l'on objecterait que le grand public serait mauvais juge, qu'il préférerait des médiocrités brillantes à des artistes vraiment originaux. L'expérience ne montre-t-elle pas, au contraire, que les résistances les plus acharnées aux formules d'art nouvelles ne sont pas venues de la masse populaire, mais des coteries privilégiées? Walther de Stolzing, repoussé par les maîtres chanteurs, en appelle aux bonnes gens de Nuremberg. Corneille, condamné par l'hôtel de Rambouillet, fait triompher *Polyeucte* sur des scènes plus vastes. Les œuvres vraiment grandes, celles qui reflètent l'âme de tout un peuple, sont comprises d'abord par le peuple lui-même, ou du moins par cette fraction du peuple qui n'est pas entièrement asservie à la puissance des ténèbres » (¹).

LA MUSIQUE. — Tenir compte des mœurs, de ce qui existe... *Va Bene!* Faut-il donc espérer que les objections des sceptiques, des râilleurs impénitents tomberont devant le « fait musical »? Le peuple belge, le peuple wallon en particulier, adoré la musique. Il a cela dans le sang. Il est peu de peuples qui aient un instinct musical pareil au nôtre. Au pays de Liège, au Borinage, certaines communes de dix à douze mille habitants possèdent trois ou quatre sociétés de musique instrumentale, une ou deux chorales, dont certaines de premier ordre.

(¹) ÉMILE VANDERVELDE, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*.

Les *Disciples de Grétry*, la *Légia*, certaines chorales boraines valent les meilleures chorales thèques, ukrainiennes, catalanes ou anglaises tant vantées.

Des œuvres de vrais maîtres figurent parfois à leurs programmes, mais ce qui manque à bien des bonnes volontés, ce sont des suggestions, des directives, ou simplement du matériel. Impossibilité de trouver des partitions, ignorance où l'on est de toute une littérature musicale, de magnifiques pages chorales de Hændel, Beethoven, Bach ou Schumann, sur lesquelles on a mis des paroles françaises et qui feraient au moins autant d'effet que les « hymnes au drapeau » et autres « soir du combat » où les difficultés, les acrobaties vocales ont été accumulées à plaisir.

Pourquoi avons nous dans ce pays de chanteurs qu'est la Belgique aussi peu de chorales mixtes, au contraire de ce qui se passe en Hollande?

On imagine fort bien un organisme central (notre bureau de documentation et de propagande) qui, de Bruxelles, donnerait les directives, les conseils et les moyens de réalisation que nous réclamons. L'idée, excellente, a été lancée de créer en Belgique un orchestre national qui s'en irait donner des concerts de ville en ville.

On peut attendre de la musique les effets les plus bienfaisants dans l'éducation générale sans aller jusqu'à dire avec l'enthousiaste Berlioz (dans un feuilleton des *Débats* en 1836) :

« ... Quand le gouvernement aura senti que, de tous les moyens de civilisation, l'étude de la musique est pour le peuple, un des plus sûrs, un des plus prompts et des moins dangereux, quand cette idée, qu'on envisage encore aujourd'hui fort légèrement, sera devenue une conviction sérieuse, oh! alors, on verra s'opérer dans les mœurs une belle et grande révolution dont nous admirons d'avance les merveilles et dont les résultats pour l'art, sont incalculables... »

Dans la *Revue pédagogique* de septembre 1919, M. Julien Tiersot a publié un article sur *l'Art musical et l'enseignement public* où il soutenait avec raison qu'on n'aura pas tout fait pour l'éducation musicale du peuple quand on aura appris à nos enfants à lire la musique et qu'on leur aura fait chanter quelques chœurs très simples. Est-il admissible qu'ils ignorent les chefs-d'œuvre de Rameau, Gluck, Mozart, Beethoven, Berlioz et César Frank et jusqu'à leurs noms? La même remarque s'applique autant aux enfants de Belgique qu'aux petits compatriotes de M. Tiersot. Elle s'applique même à ces grands bons enfants que sont les ouvriers, membres de nos multiples sociétés chorales et instrumentales. Il faut leur envoyer d'habiles éducateurs qui viendront leur apprendre quelque chose, éveiller leur goût, sans les ennuyer.

Quand on voit les belles choses qu'a pu faire à Paris depuis l'armistice M. Albert Doyen, dans ses *Fêtes du Peuple*, on se rend compte de ce qui pourrait plus aisément être réalisé, avec des masses chorales plus imposantes, en Belgique. Il suffirait d'un peu d'organisation, de coordination.

FOLKLORE. — Se garder d'éloigner le peuple de la tradition vivante. Au contraire! Je souhaite de toutes mes forces que partout, en Belgique, on organise

(ce serait le rôle encore une fois de notre bureau central) des séances de *Liederavonden*, de chansons populaires analogues à celles que le *Willemstond* a organisées à Gand, parmi les ouvrières de fabriques, avec un éclatant succès. Apprendre au peuple, lui réapprendre ces chansons populaires que son génie libre, naïf et spontané a enfantées au cours des siècles et qui se perdent de plus en plus. Noter celles de ces chansons qui ne sont que dans la tradition orale, sous peine de les voir disparaître tout à fait et tomber dans l'oubli et imiter ce qu'on a fait à Gand : de vastes rénnions où le peuple amusé chante en chœur ces vieux airs qu'il reconnaît tout à coup, et qui, disait Balzac, « ont le pouvoir de réveiller tout un monde de choses abolies, douces et graves à la fois. »

« C'est du fond du peuple, a dit encore Paul de Saint-Victor que sortent ces chansons sauvages et naïves, sans autres rimes que des assonances, qui voltigent depuis des siècles sur les lèvres des pâtres, des paysans, des nourrices, de tout ce qui tient de près à l'origine du sol et des hommes. Elles accompagnent la rame du pêcheur, le battoir de la lavandière, la quenouille de la fileuse ; elles rythment le pas du laboureur, piquant ses bœufs dans le lourd sillon. Le pays semble avoir collaboré avec l'homme pour les composer. L'oiseau y a mis sa note, l'arbre son murmure, la source sa plainte, la cloche du village son tintement lointain. Toute l'âme d'une race se concentre et se résume dans leurs refrains gais ou plaintifs. Elle y chante et y respire la grande Mer dans le bruissement du coquillage éclos de ses profondeurs ! »

Van den Eeden, qui dirigea le Conservatoire de Mons, a fait un rapport intéressant à l'Académie de Belgique (Classe des Beaux-Arts) sur l'éducation musicale populaire. Il proposa la création d'établissements d'instruction musicale populaire où l'on enseignerait les chansons d'une réelle valeur. L'État nommerait des musiciens instructeurs, se chargerait de l'achat des musiques. Deux heures de cours par semaine. Une première heure consacrée au solfège, l'autre aux chansons populaires. En Angleterre, on a créé les *Morris Guilds* qui se sont assigné comme but, comme nos *Liederavonden* gantois, la rénovation des chants et même des danses populaires.

* * *

LE THÉÂTRE. — Le théâtre a la faveur du peuple. Il peut être, il fut dans la Grèce antique et, de nos jours, dans un pays comme la Bohême, un merveilleux instrument d'éducation populaire. Michelet souhaitait voir, avant de mourir, la fraternité nationale recommencer au théâtre. On a pu, de nos jours, revoir cette communion. On se souvient du succès des *Trente ans de théâtre* et des cent soixante-dix-sept représentations populaires données en 1904 et 1905 dans les faubourgs de Paris, ainsi que l'accueil réservé par les poilus au « théâtre aux aux armées ». Inutile d'insister sur la vogue des représentations gratuites, où le Parisien attend sa place stoïquement, debout dans la rue, sous la pluie ou le soleil. Qu'on n'oublie pas le théâtre ambulant, démontable, que M. Firmin Gémier, ce diable d'homme, fit voyager à travers la banlieue parisienne et l'Ile-de-France. Ceux qui, comme nous, ont pu assister, à la belle époque, aux

fameuses « chorégiées » qui se déroulèrent en plein air au théâtre antique d'Orange, à la Passion d'Oberammergau (malheureusement gâtée par les *herr* professeurs de Munich et le goût du lucre), aux fêtes du Centenaire de l'Indépendance helvétique, savent quel rôle puissant le théâtre peut jouer dans l'éducation de la masse et comment il peut exalter en elle les plus nobles sentiments.

Sur la proposition de M. Pierre Rameil, la Chambre française a voté à l'unanimité un crédit de 100,000 francs, pour subventionner le théâtre populaire qui donnera ses représentations à des prix très réduits, devant des milliers de personnes, au Stade Pershing, au Trocadéro ou aux arènes de Lutèce, avec le concours des troupes subventionnées.

« Il faut s'entendre exactement sur le terme *populaire*, a dit Gémier, à propos de cette initiative officielle.

» Ce mot est à la fois le plus magnifique et le plus méprisé de la langue française. Discrédité par l'abus qu'on en a fait, il est trop souvent synonyme de vulgaire. Sous notre régime démocratique, où le peuple souverain aurait droit pourtant à être bien servi, on ne lui offre que les pires reliefs du festin.

» Hé ! oui. On appelle généralement populaire un art sans nuances et sans profondeur, un art de viles calembredaines ou de niaiseuses larmoyantes, bref, un art au rabais. Je trouve, quant à moi, qu'on offense le peuple en lui préparant une si grossière pâtee intellectuelle. Pour lui, au contraire, rien n'est trop élevé. Il mérite de grands écrivains, de grands artistes, de grands musiciens. Je suis sûr qu'il saurait les apprécier et les acclamer. Par malheur, il ne s'en présente pas » ⁽¹⁾.

Il y a, en tout cas, ceux du passé. Quel public d'artisans a jamais résisté au comique sain, dru, entraînant du *Médecin malgré lui* ?

Dans une ville, comme Bruxelles, les théâtres subventionnés par la ville et l'État, la Monnaie et le Parc n'organisent jamais de représentations populaires. Il faudrait les y aider, en chargeant les organisations ouvrières de répartir judicieusement les tickets à prix réduits. Pour la province, on imagine fort bien que deux ou trois bonnes troupes ambulantes, homogènes, formées d'éléments jeunes et enthousiastes s'en aillent de bourgade en bourgade initier nos populations aux beautés de pièces classiques ou modernes *judicieusement choisies*. Il y a enfin l'étonnante ressource de nos cercles dramatiques si nombreux, de nos chambres de rhétoriques, où se rencontrent d'excellents éléments auxquels, encore une fois, il ne manque que des conseils, des directions, ou même de simples indications pratiques difficiles à trouver chez les libraires, les accessoriistes, les fabricants de décors ou les perruquiers de la petite ville ou du village. Là encore, le Bureau central de documentation de l'Œuvre nationale pourrait intervenir efficacement.

* * *

LE CINÉMA. — On peut dire de lui ce que le fabuliste grec disait de la langue : « Ce peut être la meilleure et la pire des choses. »

⁽¹⁾ *La Revue*, 1^{er} août 1921.

On n'envoie dans les villages industriels, à la campagne ou dans les petites villes, que le rebut de la littérature cinématographique, les « rossignols » américains, ces films imbéciles et funestes qui constituent ce que nous avons appelé « l'école du crime ».

Les œuvres d'éducation populaire ont besoin d'une bibliothèque centrale de films, où les meilleures créations de Charley Chaplin, de Marcel Lherbier ou de tel autre grand metteur en scène peuvent parfaitement voisiner avec des vues documentaires et instructives. Encore une initiative à prendre par l'Œuvre nationale.

* * *

ÉCOLES D'ADULTES. — Une loi spéciale devra résoudre chez nous l'énorme problème de l'enseignement technique. On n'a que trop tardé à l'aborder. Choisira-t-on le système du demi-temps, pour l'apprenti : quatre heures à l'atelier, quatre heures à l'école professionnelle ?

Aurons-nous le courage de décréter, comme en Angleterre, l'obligation scolaire ou plutôt post-scolaire entre 14 et 18 ans, en proclamant que le jeune ouvrier doit donner une partie de son loisir à une forme quelconque de l'enseignement populaire après l'école primaire ?

Quoi qu'il en soit, il est temps, grand temps qu'on s'attaque au problème de la réorganisation des cours du soir, des écoles d'adultes dévastées par la guerre.

Aux termes de l'article 33 de la loi organique, les communes règlent tout ce qui concerne l'établissement et l'organisation des écoles d'adultes mais il n'existe aucune obligation par elle d'établir les écoles. L'État alloue un subside de 120, 160 ou 200 francs pour le terme de chaque classe, à condition qu'elle soit ouverte pendant 100 heures au moins par an.

Les écoles périclitent depuis plusieurs années.

Les causes ? Manque d'inspection sérieuse, insuffisance de traitements et des subsides de l'État, manque de programmes et d'horaires adaptés aux nécessités régionales.

La réorganisation s'impose de plus en plus impérieusement. Les écoles d'adultes vont se rapprocher plus ou moins étroitement des écoles industrielles et professionnelles qui relèvent actuellement de l'Industrie et du Travail.

Le rattachement au département des Sciences et des Arts de la direction générale de l'enseignement industriel et professionnel comblerait les vœux de beaucoup de spécialistes.

Il est indispensable que la réorganisation des écoles d'adultes et des écoles techniques élémentaires marche de pair et soit confiée à un organisme comprenant des représentants de ces deux enseignements.

ÉDUCATION GÉNÉRALE. — « Quelle est la première partie de la politique ? dit Michelet après Danton. « L'éducation. La seconde ? L'éducation. Et la troisième ? L'éducation. » (*Le Peuple.*) C'est aux universités populaires, aux extensions universitaires, aux cercles de conférences et de lectures populaires qu'il appartient de donner au peuple cette éducation générale, cette culture « humaine » sans

quoi le travailleur n'est qu'un rouage insensible dans la grande machine de la production industrielle. L'ignorance chez le travailleur, voilà incontestablement le signe de la misère. « C'est sans doute un lamentable spectacle que celui des souffrances physiques du pauvre, écrit Renan. J'avoue pourtant qu'elles me touchent infiniment moins que de voir l'immense majorité de l'humanité condamnée à l'ilotisme intellectuel, de voir des hommes semblable à moi, ayant peut-être des facultés intellectuelles et morales supérieures aux miennes, réduits à l'abrutissement, infortunés traversant la vie, naissant et mourant sans avoir un seul instant levé les yeux du servile instrument qui leur donne du pain, sans avoir un seul moment respiré Dieu (¹). » Avant les universités populaires, des œuvres ont été créées en Belgique, qui se proposaient de corriger cet « îlotisme intellectuel » dont parle Renan : cercles de conférences populaires amicales, associations d'anciens élèves, sociétés Franklin à Liège et Verviers, Willems- et Davidsfondsen en pays flamand, sections d'art et d'enseignement au sein du Parti ouvrier. Il y a quelque quarante ans, existait à Bruxelles le *Cercle des anciens normalistes*, composé de jeunes instituteurs. Il organisait le dimanche après-midi, à l'École normale, boulevard du Hainaut (ancienne École modèle), des séances gratuites. Il y avait une conférence, une partie musicale dont les membres faisaient les frais, et une tombola de livres. On payait dix centimes d'entrée en échange d'un billet.

Une société dramatique, le *Cercle Thalie*, a fondé, il y a vingt ou vingt-cinq ans, une section intitulée : *Oeuvre des lectures populaires*, qui a pour but d'encourager la fréquentation des bibliothèques populaires. Elle organise des séances publiques et gratuites qui se donnent le dimanche après-midi à l'École moyenne rue des Riches-Claires. Des membres du Cercle, instituteurs et autres, y font lecture d'extraits de certains ouvrages; on lit d'abord quelques notes biographiques et bibliographiques sur l'auteur du livre; on résume le sujet de l'ouvrage et on lit un passage caractéristique. On finit en annonçant que ce livre se trouve dans toutes les bibliothèques populaires installées dans les écoles communales. Les lectures sont coupées de morceaux de musique et de chant, exécutés par les membres ou des artistes de bonne volonté. La séance se termine généralement par une piécette en un acte.

A la campagne, je ne vois rien de comparable à certaines créations scandinaves comme ces écoles du *Stöjd* (travail du paysan pendant ses heures de loisir hivernal), qui existent au Danemark.

Nous avons rappelé dans quelles circonstances et dans quelles conditions les Universités populaires furent fondées en France.

« Comme vous, nous sommes des travailleurs disait Gaston Decherme en ouvrant la première à Paris. Mais nous croyons que la vie humaine a des joies plus intenses, plus durables, plus hautes et moins onéreuses que celle des cabarets. De toutes nos forces, malgré notre ignorance et notre pauvreté, nous

(¹) *L'Avenir de la science.*

aspirons à la vie intellectuelle et morale. Voulez-vous être des nôtres? Parmi nous, vous ne trouverez ni des pedants, ni des sectaires, ni des ambitieux; mais quelles que soient vos croyances, des amis sincères. Simplement, nous voulons être des hommes, c'est-à-dire plus que des instincts : des consciences, des intelligences et des volontés. »

C'est un jeu facile que de reprocher aux Universités populaires le caractère disparate de leur enseignement. La vérité est qu'à la longue, elles ont eu la plus grande peine à recruter des conférenciers appropriés à leur tâche, capables de rendre simples, claires, intelligibles les matières scientifiques, économiques, littéraires ou philosophiques qu'ils avaient à enseigner à des ouvriers fatigués par une journée de travail. C'est un métier de faire des conférences au peuple comme de faire une pendule.

Les Universités populaires ont toujours manqué de ressources. A la vérité, elles devraient disposer d'une phalange de collaborateurs réguliers, qui seraient payés décemment par l'Œuvre nationale, tandis qu'aujourd'hui, on se contente parfois de conférenciers médiocres, trop heureux d'avoir cette occasion de donner libre cours à une verbosité congénitale.

Le Conseil économique de la C. G. T. française a décidé d'organiser des séries de conférences sur l'Histoire du Travail et des Métiers, c'est-à-dire, on le voit, sur des sujets qui touchent de près à la vie ouvrière. Pareillement, en Belgique, la Centrale d'éducation ouvrière, que M. Solvay a généreusement dotée, a dressé un programme de cours et de conférences dont les matières répondent aux préoccupations des travailleurs.

* *

LA MAISON DE TOUS. — Le couronnement de l'œuvre dont nous rêvons, ce serait la construction dans chaque commune, dans chaque centre important, d'une *maison commune* où le travailleur aimerait venir le soir lire les journaux, parcourir les publications illustrées, voir des petites expositions artistiques ou documentaires, entendre une conférence, un peu de musique, causer ou jouer avec des camarades. C'est bien le lieu qu'évoque le poète Maurice Bouchor quand il dit à l'ouvrier :

On ne te servira ni sermon ni discours ;
 On te lira — plus ou moins bien, suivant les jours —
 Une page inspirée, un délicat poème,
 Une âpre comédie, honnête et forte; ou même
 On te régalerá d'un air de violon,
 D'un chant large et viril, d'une allègre chanson,
 Et, pour finir, d'un chœur léger de jeunes filles.
 Autour de toi, des gens comme toi; des familles ;
 Chacun vient prendre part en toute liberté
 A cet humble banquet d'amour et de beauté;

Et la foule est émue; elle rit et s'amuse;
 Elle applaudit; et, dans un petit coin, la Muse,
 Rêvant aux jours de peine un joyeux lendemain,
 Entend battre le cœur de ce grand peuple humain! (1)

Ce sont les settlements, les centres récréatifs d'Amérique ou d'Angleterre. Dans ce dernier pays, existe une *Village Clubs Association* qui s'efforce de faire de la maison commune, dans d'humbles villages agricoles un type de vie sociale. 400 de ces clubs existent, que subside le Ministère de l'Agriculture. On sait ce que la U. Y. C. A. a réalisé dans les villes et les grands centres industriels.

« Réunissez les hommes, l'amour suivra » a dit Emerson. Rapprochons-les dans le culte de la science et de la beauté. « Autrefois, écrit Ruskin, la séparation entre le noble et le pauvre était simplement un mur bâti par la loi; aujourd'hui, c'est une différence véritable dans le niveau de la dignité humaine, un abîme entre les hauts plateaux et les vallées profondes de l'Humanité, et, au fond de l'abîme, l'air qui règne est empoisonné!... »

Bâtissons la Maison de tous.

Louis PIÉRARD.

(1) *La Muse et l'Ouvrier.*

(26)

(N° 132. — ANNEXE. — *Bijlage.*)**CHAMBRE
des Représentants.****KAMER
der Volksvertegenwoordigers.****Proposition de loi instituant l'Œuvre
Nationale de l'Éducation populaire,
en vue de l'utilisation des loisirs.****Wetsvoorstel tot instelling van het
Nationale Werk der Volksopleiding
tot benutting van den vrijen tijd.****ARTICLE PREMIER.**

L'Œuvre Nationale de l'Éducation populaire, instituée par la présente loi, jouit de la personnalité civile, dans les limites et sous les conditions résultant des dispositions suivantes.

ART. 2.

L'Œuvre Nationale a pour mission de favoriser les initiatives et de multiplier les organismes destinés à procurer aux travailleurs la meilleure utilisation de leurs loisirs.

ART. 3.

L'Œuvre Nationale peut agréer des œuvres déjà existantes et en créer d'autres, ainsi que des services centraux d'échange, de documentation et de propagande.

ART. 4.

L'Œuvre Nationale de l'Éducation populaire est subsidiée annuellement par le Trésor public, dans la limite des crédits qui seront à cet effet inscrits sous différentes rubriques du Budget général de l'État. Elle pourra recevoir en outre des subsides des provinces et des communes, des dons ou legs de particuliers,

EERSTE ARTIKEL.

Het Nationaal Werk der Volksopleiding, bij deze wet ingesteld, geniet rechtspersoonlijkheid binnen de grenzen en onder de voorwaarden gesteld door de volgende bepalingen.

ART. 2.

Het Nationaal Werk heeft in opdracht, het vrij initiatief te bevorderen en de inrichtingen tot stand te brengen, waardoor de arbeiders hunnen vrijen tijd het best kunnen benutten.

ART. 3.

Het Nationaal Werk kan reeds bestaande werken aannemen en er andere, alsmede centrale diensten van ruiling, documentatie en propaganda oprichten.

ART. 4.

Het Nationaal Werk der Volksopleiding ontvangt elk jaar toelagen uit de Openbare Schatkist binnen de grenzen der credieten die daartoe onder verschillende rubrieken der Algemene Staatsbegroting worden uitgetrokken. Bovendien kan het toelagen van de provinciën en gemeenten, giften of legaten

de sociétés anonymes ou coopératives et d'associations professionnelles.

La liste des subsides que pourra allouer l'Œuvre, sera publiée annuellement au *Moniteur*.

ART. 5.

Il est institué un Conseil supérieur des œuvres du temps de loisir, qui a pour mission : 1° de diriger et administrer l'Œuvre Nationale; 2° d'étudier toutes les questions ayant trait au délassement et à l'éducation du peuple, questions qui pourront lui être soumises par le Gouvernement et par les Commissions provinciales de l'Éducation populaire et des loisirs.

Le Conseil supérieur est composé de trente membres au plus, nommés pour cinq ans et dont le mandat est renouvelable. Dix d'entre eux seront nommés directement par le Gouvernement. Les vingt autres seront choisis par lui parmi les candidats que lui présenteront les fédérations groupant les sociétés de sports, d'art et d'éducation populaire. Le Conseil élit dans son sein son président et ses deux vice-présidents. Le secrétaire général est nommé par le Roi.

ART. 6.

L'Œuvre Nationale créera un office de renseignements et de documentation générale chargé notamment de contrôler l'emploi des subsides, conseiller et documenter les organismes agréés ou d'en créer de nouveaux. Elle convoquera une fois l'an une conférence nationale de l'éducation populaire.

van particulieren, van naamlooze of samenwerkende vennootschappen en van beroepsvereenigingen ontvangen.

De lijst der toelagen, welke het Werk zal kunnen verleenen, wordt elk jaar in het *Staatsblad* bekendgemaakt.

ART. 5.

Een Hooge Raad der werken voor den vrijen tijd wordt ingesteld; die Raad is gelast : 1° het Nationaal Werk te besturen en te beheeren; 2° al de vraagstukken te onderzoeken, die de ontspanning en de opleiding van het volk betreffen en hem kunnen voorgelegd worden door de Regeering en door de provinciale Commissiën voor de Volksopleiding en den vrijen tijd.

De Hooge Raad bestaat uit ten hoogste dertig leden, benoemd voor vijf jaren en wier mandaat kan vernieuwd worden. Tien daarvan worden rechtstreeks door de Regeering benoemd. De twintig overigen worden door hem gekozen onder de candidaten, die hem worden voorgedragen door de bonden, waarin de maatschappijen voor sport, kunst en volksopleiding zijn gegroepeerd. De Raad kiest onder -zijne leden zíjn voorzitter en zijne twee ondervoorzitters. De algemeene sekretaris wordt door den Koning benoemd.

ART. 6.

Het Nationaal Werk brengt een dienst voor inlichtingen en algemeene documentatie tot stand, die inzonderheid gelast is, toezicht te houden op het gebruik der toelagen, de toegelaten inrichtingen met raad en documentatie bij te staan of er nieuwe op te richten. Eenmaal 's jaars belegt het Werk eene nationale conferentie voor de volksopleiding.

ART. 7.

L'OEuvre Nationale, en tenant compte des mœurs et traditions locales, organisera notamment des expositions d'art et de folklore itinérantes, des concours pour l'ameublement et la décoration du home, favorisera l'œuvre du coin de terre et du jardin ouvrier, la culture physique par la création de gymnases, plaines de jeux et bassins de natation, la musique instrumentale et chorale, le théâtre populaire avec le concours de professionnels ou de cercles dramatiques, l'éducation générale par la conférence, le cinéma et les excursions.

ART. 8.

L'OEuvre Nationale subsidiera la création de maisons communes et de centres récréatifs accessibles à tous, dont les projets auront été soumis à son approbation.

Les subventions aux œuvres agréées seront basées sur l'activité de chacune d'elles et l'efficacité de leur effort. Des règles de répartition seront fixées par le Conseil supérieur.

ART. 9.

La présente loi sera mise en concordance avec la loi sur les Bibliothèques publiques.

ART. 7.

Met inachtneming van de plaatselijke zeden en gebruiken, richt het Nationaal Werk, inzonderheid, reizende tentoonstellingen in voor kunst en folklore, alsmede wedstrijden voor huisversiering en huismeubileering; het bevordert het werk van het hoekje gronds en van het werkmanstuintje, de lichamelijke ontwikkeling door oprichting van turnlokalen, speelpleinen en zwemdkokken, de instrumentale en de vocale muziek, den volkschouwburg met de medewerking van vakmannen of van tooneelkringen, de algemeene opleiding door middel van voordrachten, kinema en uitstappen.

ART. 8.

Het Nationaal Werk verleent toelagen voor het oprichten van gemeenschappelijke huizen en van voor iedereen toegankelijke vermaakscentra, mits de plans daarvan zijne goedkeuring hebben verworven.

De toelagen voor de toegelaten werken worden berekend naar eenieders werkzaamheid en naar de bekomen uitslagen. De regels van verdeling worden door den Hoogen Raad vastgesteld.

ART. 9.

Deze wet zal in overeenstemming worden gebracht met de wet op de Volksbibliotheeken.

LOUIS PIÉRARD.

JULES DESTRÉE.

JULES MATHIEU.

JOS. DEJARDIN.

ACH. DELATTRE.

EUG. VAN WALLEGHEM.